



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2019 A 20 HEURES 30

Compte-rendu

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance, dans la salle des Illustres à l'Hôtel de Ville, sur la convocation du 28 mars 2019 et sous la présidence de M. Christian LAPREBENDE, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : M. Christian LAPREBENDE, Mme Nadine AURENSAN, M. Serge GONZALEZ (*ayant procuration de Mme DELLAC*), M. Jean FALCO (*ayant procuration de M. CELIER*), M. Patrick FUEYO, Mme Cathy DASTE-LEPLUS, Mme Françoise SIMONUTTI, Mme Raymonde BONALDO, M. Jean-Claude PASQUALINI (*ayant procuration de Mme MARTIN*), M. Franck MONTAUGÉ, Mme Bénédicte MELLO (*ayant procuration de Mme BAÏTICHE-MOINE*), M. Claude BOURDIL, M. Philippe BARON, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Françoise CARRIE, M. Henri CHAVAROT, Mme Josie RABIER, M. Rui OLIVEIRA SANTOS, M. Jean-Pierre ESPIAU, Mme Isabelle CASTERA, M. Gérard ANDRIEU, M. Pierre TABARIN (*ayant procuration de Mme HARAMBURU*), Mme Monique GENIN (*ayant procuration de Mme DULHOSTE*), Mme Christiane FILHOS

Etaient excusés : Mme Maryse DELLAC, Mme Nadia BAÏTICHE-MOINE, Mme Joëlle MARTIN, M. Jean-François CELIER, M. Jean-René CAZENEUVE, Mme Nicole JULLIAN, Mme Nassera ZEGHOUANI, Mme Isabelle HARAMBURU, Mme Christel DULHOSTE, M. Alexis BOUDAUD

Le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 février 2019 ne fait pas l'objet d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Mme Bénédicte MELLO est élue pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Mme Sylvie LASSERRE, conseillère municipale élue sur la liste « Auch, la Vie » m'a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale, le 2 avril dernier.

Dans le même temps, le suivant de liste, M. Fabrice FILHOS m'a également informé de sa décision de renoncer à son mandat de conseiller municipal d'Auch.

J'en ai pris acte et informé la Préfète du Gers, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

En application du Code électoral, la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Mme Rose-Marie MIOTTI est donc installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme MIOTTI.

C'est une situation que vous connaissez. Dans le milieu sportif, on dit que c'est un come-back.

Il indique que le prochain conseil municipal du 20 juin validera les commissions dans lesquelles elle souhaite participer. Dans l'attente, Mme MIOTTI sera invitée à participer à toutes les commissions qui se dérouleront au cours du mois de mai.

M. le Maire salue bien chaleureusement Mme Sylvie LASSERRE, qui est venue lui faire part, avant-hier, de son obligation de quitter Auch pour des raisons professionnelles. Il salue très sincèrement son engagement pour la ville d'Auch, pour les citoyens. Il ajoute que les échanges qu'il a pu avoir avec elle, tout comme ceux qu'elle a eu avec de nombreux élus, étaient empreints de courtoisie républicaine.

- le Conseil Municipal en prend acte -

I - DECISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M. le Maire

Depuis la séance du conseil municipal du 15 février 2019, les décisions municipales suivantes ont été prises :

- N° 2019-05 - Tarifs des prestations ou droits en matière de sécurité et de tranquillité publique applicables au 1^{er} février 2019
- N° 2019-06 - Requalification de la caserne Espagne - Réalisation du programme - Conclusion du marché
- N° 2019-07 - Tarifs des prestations ou droits en matière de sécurité et de tranquillité publique applicables au 1^{er} février 2019
- N° 2019-08 - Revalorisation des tarifs de mise à disposition des équipements sportifs communaux au profit des collèges Mathalin et Salinis 2018-2019
- N° 2019-09 - Convention de conseil juridique et de représentation en justice
- N° 2019-10 - Pose de réseaux eau potable, eaux usées et pluviales - Conclusion d'un accord-cadre
- N° 2019-11 - Etude et accompagnement à la politique de lutte contre la vacance du logement en cœur de ville - Conclusion du marché
- N° 2019-12 - Remplacement de luminaires afin de générer des économies d'énergie - Conclusion du marché
- N° 2019-13 - Application de nouveaux tarifs du pôle « Logistique Manifestations » à compter du 1^{er} avril 2019
- N° 2019-14 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition précaire d'un local au profit de l'association « Francas du Gers »
- N° 2019-15 - Mise à disposition des installations sportives - tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2019
- le Conseil Municipal en prend acte -

II - FINANCES ET BUDGET

Rapporteur : M. Claude BOURDIL, Rapporteur du Budget, Vice-président de la commission

1. COMPTES DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Les comptes de gestion du budget principal ainsi que des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, présentés par la trésorière principale d'Auch ville, retracent l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice, les créances, les dépenses effectuées, ainsi que les états des comptes de tiers, de l'actif et du passif, les restes à payer et à recouvrer.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER ces comptes de gestion, qui sont conformes à la comptabilité de l'ordonnateur.

- *délibération adoptée à l'unanimité* -

- *arrivée en séance de M. MONTAUGÉ* -

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

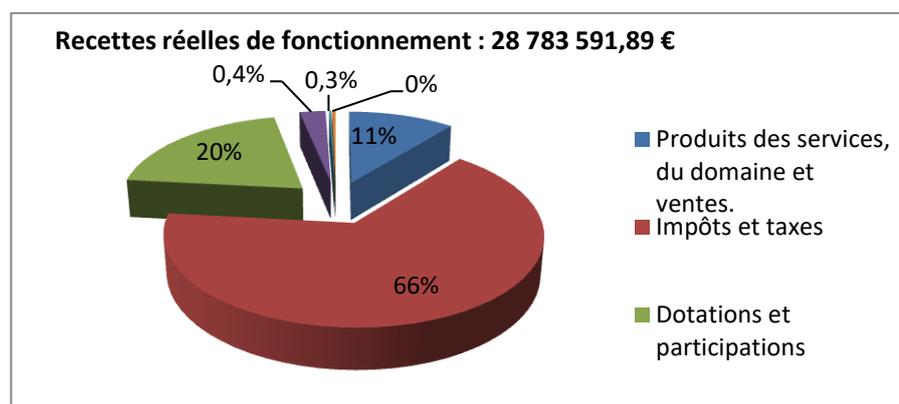
Les grands équilibres sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	24 639 051,75 €	29 169 269,61 €	4 530 217,86 €
Investissement	12 727 675,01 €	13 527 589,49 €	799 914,48 €

A) Section de fonctionnement

1 - Recettes réelles de fonctionnement : 28 783 591.89 € (-0,75% par rapport à 2017)

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :



RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	80 000,00	105 187,78			-25 187,78
70	Produits des services, du domaine et ventes.	2 633 100,00	3 031 958,46	70 000,00		-468 858,46
73	Impôts et taxes	19 082 577,00	18 948 684,62	23 566,10		110 326,28
74	Dotations et participations	5 836 907,00	5 780 495,83			56 411,17
75	Autres produits de gestion courante	46 179,00	65 000,68			-18 821,68
Total des recettes de gestion courante		27 678 763,00	27 931 327,37	93 566,10		-346 130,47
76	Produits financiers	220,00	7,50			212,50
77	Produits exceptionnels	60 000,00	758 690,92			-698 690,92
78	Reprises sur provisions (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 738 983,00	28 690 025,79	93 566,10		-1 044 608,89
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	250 000,00	385 677,72			-135 677,72
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250 000,00	385 677,72			-135 677,72
TOTAL		27 988 983,00	29 075 703,51	93 566,10		-1 180 286,61

Les produits fiscaux se sont élevés à 18,97 M€, soit un montant identique par rapport à 2017.

Ils comprennent notamment le produit des taxes foncières et d'habitation, soit 16,89 M€, ces montants étant stables par rapport à 2017. Pour mémoire les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties sont restés inchangés en 2018, comme c'est le cas depuis 2011. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties a, quant à lui, diminué de 1% en 2018, passant de 44,07% à 43,63%, cette baisse ayant permis de neutraliser en grande partie la revalorisation forfaitaire de +1,24% des bases fiscales.

Les recettes des droits de mutation et de la taxe sur la consommation finale d'électricité sont restées à un haut niveau en 2018, respectivement à 556 K€ et à 590 K€, même s'il est à noter que le produit des droits de mutation a diminué de 14% en 2018 pour retrouver son niveau de 2016.

Les autres recettes du chapitre 73 « Impôts et taxes » sont constituées de la dotation de solidarité communautaire versée par la communauté d'agglomération (126 K€, en baisse de 48,50% par rapport à 2017), du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (406 K€, en hausse de 33% par rapport à 2017) et des droits de place et de stationnement (345 K€, montant stable par rapport à celui de 2017).

Les dotations perçues sont en légère progression par rapport à 2017 (+1,44%). La dotation forfaitaire a été maintenue à 3,1 M€ en 2018 en raison de l'absence de contribution supplémentaire au redressement des comptes publics. Les deux autres composantes de la DGF des communes ont connu une légère progression en 2018 : la dotation de solidarité urbaine s'est élevée à 784 K€ (+8,48%) et la dotation nationale de péréquation à 645 K€ (+13,95%).

Les produits des services (restauration scolaire, occupation du domaine public, mises à disposition de personnels,...) se sont élevés à 3,1 M€ au total, dont 1,8 M€ de mises à disposition de personnels : auprès des budgets annexes eau et assainissement (à hauteur de 144 K€) et de la communauté d'agglomération et du PETR (à hauteur de 1,6 M€).

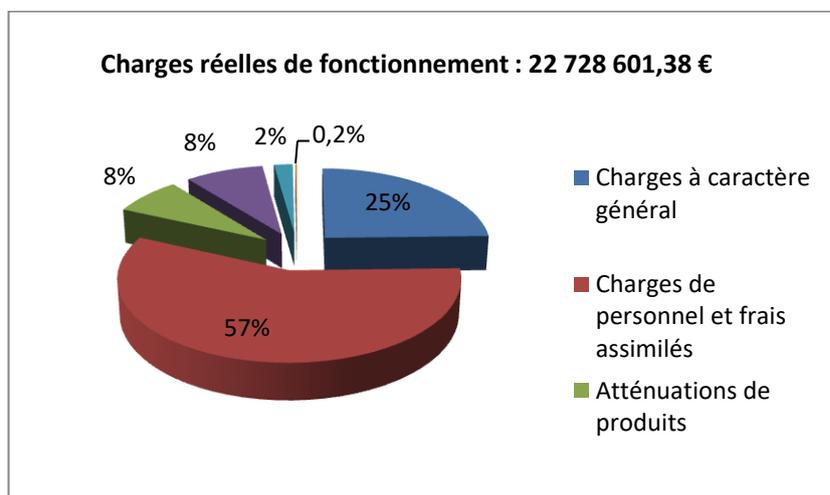
Au chapitre 75 ont été comptabilisées des recettes liées essentiellement aux loyers encaissés par la commune (62 K€), tandis que le chapitre 77 retrace les produits exceptionnels perçus par la Ville en 2018 (759 K€ dont 623 K€ de cessions d'immobilisations). En 2017, avaient été comptabilisées ici des recettes de régularisation concernant des contrats de

chauffage et d'électricité, à hauteur de 345K€, ce qui explique donc la baisse de 0,75% des recettes réelles de fonctionnement en 2018 par rapport à l'année précédente.

A noter, enfin, que les recettes d'ordre de fonctionnement représentent 385 677,72€ en 2018. Elles regroupent les écritures concernant les travaux en régie, les moins-values de cessions et les amortissements des subventions d'équipement transférables.

2 - Dépenses réelles de fonctionnement : 22 728 601,38 € (-0,19% par rapport à 2017)

Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 825 339,00	5 231 585,80	359 927,64		233 825,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 579 562,00	12 985 842,83			593 719,17
014	Atténuations de produits	1 718 000,00	1 712 578,01			5 421,99
65	Autres charges de gestion courante	2 151 220,00	1 931 246,56			219 973,44
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		23 274 121,00	21 861 253,20	359 927,64		1 052 940,16
66	Charges financières	465 000,00	300 493,40	161 215,75		3 290,85
67	Charges exceptionnelles	67 500,00	45 711,39			21 788,61
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 806 621,00	22 207 457,99	521 143,39		1 078 019,62
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 662 527,31				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	1 300 000,00	1 910 450,37			-610 450,37
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 962 527,31	1 910 450,37			4 052 076,94
TOTAL		29 769 148,31	24 117 908,36	521 143,39		5 130 096,56

Sur le chapitre 011 (charges de gestion courante), la progression des crédits consommés est de 1,07% en 2018. L'ensemble des principaux postes de dépenses de ce chapitre (fluides, carburants, alimentation, entretien des bâtiments et voiries, frais d'affranchissement, taxes foncières) sont restés stables d'une année sur l'autre. La seule évolution notable concerne les prestations de services en matière informatique (installation de logiciels, formations des utilisateurs, extensions de garanties), en hausse de 163 K€ : toutes ces dépenses liées à une première acquisition de matériel informatique étaient imputées en section d'investissement jusqu'en 2017. En 2018, elles ont été comptabilisées en section de fonctionnement. Sans cette modification comptable, les dépenses inscrites au chapitre 011 auraient baissé de 1,9%.

Les frais de personnels (chapitre 012) sont quasiment au niveau de 2017. Ils représentent 57% du total de dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres dépenses de fonctionnement sont retracées dans le chapitre 014 « atténuations de produits ». On y trouve le montant de l'attribution de compensation négative versée par la commune à la communauté d'agglomération (1,6 M€).

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » comptabilise, quant à lui, le versement par la commune des subventions aux associations (+ de 800 K€) ainsi que la contribution au SDIS (723 K€) qui était encore une compétence communale en 2018.

Les intérêts de la dette (chapitre 66) ont représenté 462K€ en 2018 et les charges exceptionnelles (chapitre 67) se sont élevées à 46K€ (annulations de titres sur exercices antérieurs).

L'épargne brute, qui représente l'excédent dégagé par la collectivité entre le total de ses recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisations) et le total de ses dépenses réelles de fonctionnement, est donc pour l'exercice 2018 de 5,4 M€. Ce niveau demeure stable par rapport à 2017.

	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'immobilisations	27 709 949,13 €	28 280 901,22 €	28 160 646,89 €
Dépenses réelles de fonctionnement	21 954 679,20 €	22 772 168,90 €	22 728 601,38 €
EPARGNE BRUTE	5 755 269,93 €	5 508 732,32 €	5 432 045,51 €
Taux d'épargne brute	20,77%	19,48%	19,29%

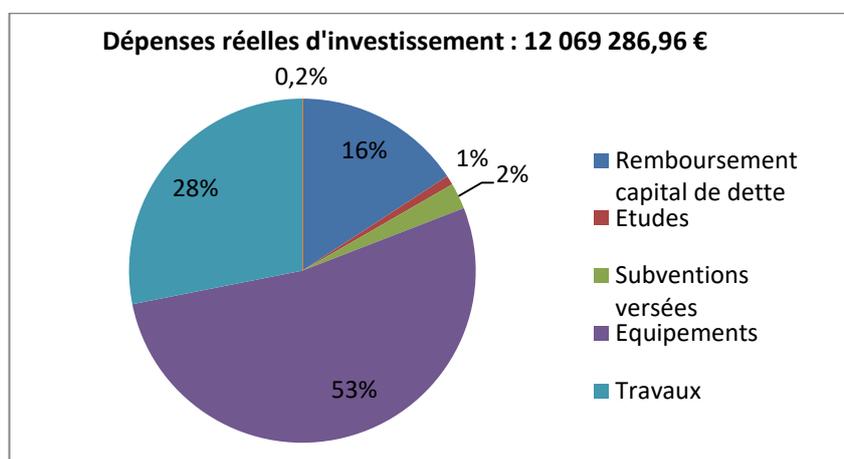
M. BOURDIL précise que la ville a stabilisé une épargne de gestion qui a connu une érosion depuis quelques années essentiellement en raison de l'évolution des subventions provenant de l'Etat ou d'autres collectivités.

Pour information, les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement représentent 1 910 450,37 € en 2018. Elles comprennent les écritures d'amortissement des immobilisations et les écritures de plus-values lors des cessions d'immobilisations.

B) Section d 'investissement

1 - Dépenses réelles d'investissement : 12 069 286,96€

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :



DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	383 659,92	107 168,41	124 384,00		152 107,51
204	Subventions d'équipement versées	320 750,00	295 086,33	15 750,00		9 913,67
21	Immobilisations corporelles	8 060 026,47	6 372 397,54	1 313 856,50		373 772,43
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours	3 281 402,28	3 281 322,67			79,61
	Total des opérations d'équipement	214 801,01	112 921,21	63 487,41		38 392,39
	Total des dépenses d'équipement	12 260 639,68	10 168 896,16	1 517 477,91		574 265,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	134,67			29 865,33
13	Subventions d'investissement	25 000,00				25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 915 000,00	1 900 256,13			14 743,87
18	Compte de liaison : affectation ... (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1 970 000,00	1 900 390,80			69 609,20
45.1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 230 639,68	12 069 286,96	1 517 477,91		643 874,81
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	250 000,00	385 677,72			-135 677,72
041	Opérations patrimoniales (1)	300 000,00	272 710,33			27 289,67
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	550 000,00	658 388,05			-108 388,05
	TOTAL	14 780 639,68	12 727 675,01	1 517 477,91		535 486,76

Les principales opérations réalisées en 2018 sont les suivantes :

- Cœur de ville : 2 348 K€
- Square Cuzin : 660 K€
- Locaux police municipale : 309 K€
- Rue du 8 mai : 230 K€
- Giratoire Lavacant : 228 K€
- Ecoles numériques : 174 K€
- Escalier monumental : 102 K€

Par ailleurs, les travaux sur les bâtiments communaux se sont élevés à 707 K€, ceux sur les bâtiments scolaires à 429 K€, les travaux sur les voiries et réseaux à 2,3 M€, et 270 K€ de subventions ont été versés au titre de l'OPAH.

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 1,9 M€ en 2018. L'épargne nette dégagée par la commune reste donc à un niveau de 3,5 M€ en 2018 et permet de maintenir un recours mesuré à l'emprunt.

	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'immobilisations	27 709 949,13 €	28 280 901,22 €	28 160 646,89 €
Dépenses réelles de fonctionnement	21 954 679,20 €	22 772 168,90 €	22 728 601,38 €
EPARGNE BRUTE	5 755 269,93 €	5 508 732,32 €	5 432 045,51 €
remboursement du capital des emprunts	3 546 921,77 €	1 961 124,83 €	1 900 256,13 €
EPARGNE NETTE	2 208 348,16 €	3 547 607,49 €	3 531 789,38 €

M. BOURDIL ajoute que l'on constate ainsi que l'épargne nette était à 3,5 M€ l'an dernier ; elle n'était qu'à 2,2 M€ il y a trois ans. C'est-à-dire que malgré la baisse de l'épargne brute, le fait que le montant des remboursements d'emprunts que l'on fait - dû au désendettement diminue - nous permet de maintenir, voire d'améliorer l'épargne nette donc l'autofinancement et la capacité d'autofinancement de la commune.

Certaines opérations n'étant pas encore achevées, des restes à réaliser à hauteur de 1 517 477,91 € seront repris dans le cadre du budget supplémentaire 2019 :

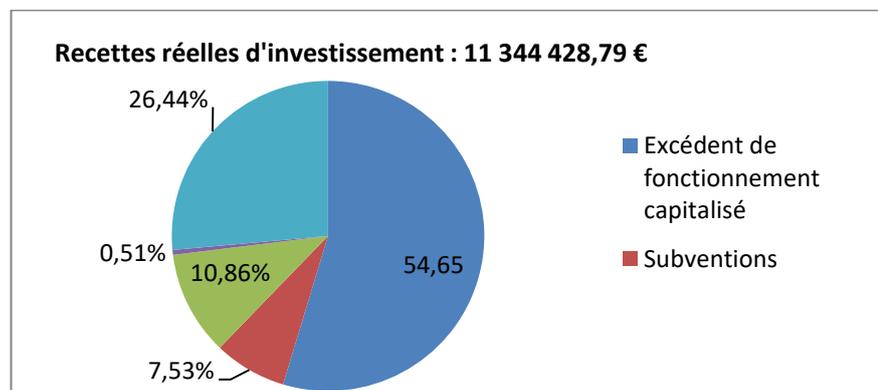
TOTAL CHAPITRE 20	124 384,00 €
TOTAL CHAPITRE 204	15 750,00 €
TOTAL CHAPITRE 21	1 313 856,50 €
TOTAL OPERATION N°52 ESCALIER MONUMENTAL	63 487,41 €
TOTAL GENERAL DES RAR 2018	1 517 477,91 €

On y retrouve notamment des acquisitions foncières auprès de l'OPHG votées fin 2018 par le conseil municipal (350 K€), des crédits liés aux travaux de restauration des balustres des allées d'Etigny ou encore aux travaux de réseaux de voirie (457 K€), et enfin des crédits ouverts pour l'acquisition de licences informatiques (69 K€).

Pour information, les dépenses d'ordre de la section d'investissement retracent les amortissements des subventions d'équipement transférables ainsi que les écritures d'intégration patrimoniale.

2 - Recettes réelles d'investissement : 11 344 428,79€

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :



RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)					
13	Subventions d'investissement	315 678,00	854 781,63		-539 103,63	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 073 102,79	3 000 000,00		2 073 102,79	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		5 388 780,79	3 854 781,63		1 533 999,16	
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 050 000,00	1 289 647,16		-239 647,16	
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)	6 200 000,00	6 200 000,00			
138	Autres sub. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions	100 000,00				
Total des recettes financières		7 350 000,00	7 489 647,16		-239 647,16	
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
Total des recettes réelles d'investissement		12 738 780,79	11 344 428,79		1 294 352,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	4 662 527,31				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	1 300 000,00	1 910 450,37		-610 450,37	
041	Opérations patrimoniales (2)	300 000,00	272 710,33		27 289,67	
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 262 527,31	2 183 160,70		4 079 366,61	
TOTAL		19 001 308,10	13 527 589,49		5 373 718,61	

La commune a bénéficié de subventions d'investissement à hauteur de 855 K€, du versement du FCTVA et de la taxe d'aménagement à hauteur de 1 232 K€ et 57 K€.

Un emprunt de 3 M€ a été contracté en 2018 afin de financer les investissements communaux.

Le capital restant dû au 31/12/2018 s'élevait précisément à 18 645 574,99 €.

Pour information, les recettes d'ordre de la section d'investissement retracent les écritures d'amortissement des immobilisations et les écritures d'intégration patrimoniale (ouvrant droit ensuite au FCTVA).

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice s'élève à 2 889 629,23 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le compte administratif 2018 du budget principal de la commune.

II - BUDGETS ANNEXES

1 - Budget de l'Assainissement

Les grands équilibres sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	810 404,58 €	1 537 659,69 €	727 255,11 €
Investissement	1 844 011,11 €	1 254 043,36 €	-589 967,75 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	164 000,00	57 888,30	1 244,34		104 867,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	75 000,00	72 080,55			2 919,45
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	251,63			1 748,37
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	241 000,00	130 220,48	1 244,34		109 535,18
66	Charges financières	114 500,00	63 873,09	33 187,41		17 439,50
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	91,48			29 908,52
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	385 500,00	194 185,05	34 431,75		156 883,20
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 020 104,44				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	700 000,00	581 703,23			118 296,77
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 720 104,44	581 703,23			1 138 401,21
	TOTAL	2 105 604,44	775 888,28	34 431,75		1 295 284,41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 221 000,00	1 360 332,77	676,00		-140 008,77
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	50 000,00	92 178,00			-42 178,00
75	Autres produits de gestion courante		0,50			-0,50
	Total des recettes de gestion courante	1 271 000,00	1 452 511,27	676,00		-182 187,27
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		9 483,39			-9 483,39
78	Reprises sur provisions (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 271 000,00	1 461 994,66	676,00		-191 670,66
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	120 000,00	74 989,03			45 010,97
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	120 000,00	74 989,03			45 010,97
	TOTAL	1 391 000,00	1 536 983,69	676,00		-146 659,69

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00				6 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	50 000,00				50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours	2 743 990,01	1 333 759,40	220 491,52		1 189 739,09
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	2 799 990,01	1 333 759,40	220 491,52		1 245 739,09
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	372 000,00	362 922,55			9 077,45
18	Compte de liaison : affectation ... (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	372 000,00	362 922,55			9 077,45
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)	542 000,00	45 575,19			496 424,81
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 713 990,01	1 742 257,14	220 491,52		1 751 241,35
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	120 000,00	74 989,03			45 010,97
041	Opérations patrimoniales (1)	300 000,00	26 764,94			273 235,06
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	420 000,00	101 753,97			318 246,03
	TOTAL	4 133 990,01	1 844 011,11	220 491,52		2 069 487,38
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)					
13	Subventions d'investissement	350 000,00				350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	350 000,00				350 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)	600 000,00	600 000,00			
138	Autres sub. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	150 000,00				150 000,00
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	750 000,00	600 000,00			150 000,00
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	542 000,00	45 575,19			496 424,81
	Total des recettes réelles d'investissement	1 642 000,00	645 575,19			996 424,81
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 020 104,44				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	700 000,00	581 703,23			118 296,77
041	Opérations patrimoniales (2)	300 000,00	26 764,94			273 235,06
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 020 104,44	608 468,17			1 411 636,27
	TOTAL	3 662 104,44	1 254 043,36			2 408 061,08

L'exécution des recettes et dépenses d'exploitation permet de dégager un excédent de 727 K€.

En section d'investissement, les travaux d'amélioration et de renouvellement des réseaux se sont poursuivis à hauteur de 1 334K€ (pour mémoire, ils étaient de 727 K€ en 2017).

Certaines opérations n'étant pas encore achevées, des restes à réaliser à hauteur de 220 491,52 € seront repris dans le cadre du budget supplémentaire 2019.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement.

2 - Budget de l'Eau

Les grands équilibres sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	552 586,71 €	995 338,98 €	442 752,27 €
Investissement	954 410,80 €	785 787,70 €	-168 623,10 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	217 000,00	140 503,34			76 496,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 000,00	72 080,55			7 919,45
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	297 000,00	212 583,89			84 416,11
66	Charges financières	20 000,00	8 016,84	2 450,28		9 532,88
67	Charges exceptionnelles	10 000,00				10 000,00
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	327 000,00	220 600,73	2 450,28		103 948,99
023	Virement à la section d'investissement (2)	437 106,79				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	400 000,00	329 535,70			70 464,30
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	837 106,79	329 535,70			70 464,30
	TOTAL	1 164 106,79	550 136,43	2 450,28		174 413,29

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 035 000,00	942 231,73			92 768,27
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante		23 102,33			-23 102,33
	Total des recettes de gestion courante	1 035 000,00	965 334,06			69 665,94
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		27 989,92			-27 989,92
78	Reprises sur provisions (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 035 000,00	993 323,98			41 676,02
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	20 000,00	2 015,00			17 985,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	20 000,00	2 015,00			17 985,00
	TOTAL	1 055 000,00	995 338,98			59 661,02

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12		Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00		26 587,50		23 412,50
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours	1 440 772,96	863 318,03	199 981,54		377 473,39
	Total des opérations d'équipement	1 490 772,96	863 318,03	226 569,04		400 885,89
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	82 825,77			67 174,23
18	Compte de liaison : affectation ... (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	150 000,00	82 825,77			67 174,23
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 640 772,96	946 143,80	226 569,04		468 060,12
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	20 000,00	2 015,00			17 985,00
041	Opérations patrimoniales (1)	400 000,00	6 252,00			393 748,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	420 000,00	8 267,00			411 733,00
	TOTAL	2 060 772,96	954 410,80	226 569,04		879 793,12

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	132 667,37				132 667,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		132 667,37				132 667,37
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)	450 000,00	450 000,00			
138	Autres sub. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	200 000,00				200 000,00
024	Produits des cessions					
Total des recettes financières		650 000,00	450 000,00			200 000,00
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
Total des recettes réelles d'investissement		782 667,37	450 000,00			332 667,37
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	437 106,79				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	400 000,00	329 535,70			70 464,30
041	Opérations patrimoniales (2)	400 000,00	6 252,00			393 748,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 237 106,79	335 787,70			464 212,30
TOTAL		2 019 774,16	785 787,70			796 879,67

L'exécution des recettes et dépenses d'exploitation permet de dégager un excédent de 443 K€.

En section d'investissement, des travaux de renforcement des réseaux et remplacement des canalisations ont été effectués à hauteur de 863 K€ (contre 599 K€ en 2017).

Certaines opérations n'étant pas encore achevées, des restes à réaliser à hauteur de 226 569,04 € seront repris dans le cadre du budget supplémentaire 2019.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau.

M. OLIVEIRA SANTOS :

« Le groupe EELV, une fois de plus, salue la rigueur de la gestion et la santé financière de la collectivité. Cependant, depuis le début du mandat, il réitère les mêmes remarques.

Ainsi, une gestion rigoureuse n'implique pas nécessairement un budget de rigueur. Certes, nous n'en sommes pas là aujourd'hui avec l'actuel cadrage budgétaire de la collectivité mais des marges de manœuvre existent et, à notre avis, elles pourraient être mieux exploitées, comme par exemple un recours plus important aux crédits qui sont à des taux historiquement bas. Le recours à ces taux servirait à impulser de nouvelles dynamiques de développement territorial, axées sur la satisfaction des besoins locaux et ce que l'on appelle la croissance endogène.

La bonne santé financière de la collectivité ne nous permettrait-elle pas de nous engager de façon plus ambitieuse dans la transition écologique ? Notamment dans les domaines de la production d'énergie, l'alimentation de proximité, la valorisation de nos ressources territoriales comme le bois, l'agriculture de qualité, la mobilité douce, ...

Deuxième point : la présentation budgétaire n'ose pas sortir du cadre formel imposé par la loi, strict et complexe, ce qui rend sa lecture difficilement compréhensible pour le commun des mortels. Nous regrettons que peu d'efforts aient été enregistrés en la matière de façon à favoriser l'information, le dialogue et la concertation, ainsi que la communication à destination des Auscitains.

Qu'en est-il de votre engagement d'aller vers la mise en place d'une comptabilité plus analytique avec une présentation budgétaire par missions et par projets, qui permettrait d'améliorer sensiblement la lisibilité de l'action publique et éclairer les choix des élus ? »

M. TABARIN expose trois remarques concernant le budget principal :

D'une part, comme il l'avait annoncé, la baisse du taux de la taxe foncière ne profite pas aux contribuables auscitains puisqu'elle est largement compensée par la hausse des bases fiscales. Je vous remercie donc de me donner raison.

D'autre part, il note que le taux d'épargne brute par habitant est, à Auch, de 37 % supérieur à celui de la strate. Je redis à nouveau que je considère que vous conduisez avec le frein à main.

Enfin, pour élargir le propos, au moment où les attentes sont fortes en matière de démocratie participative et représentative, il ne peut que suggérer que cet exercice annuel obligatoire de présentation du compte administratif soit remplacé par une véritable reddition des comptes. Cela permettrait d'avoir une mesure plus précise de telle ou telle perte patrimoniale, de tel ou tel dépassement de budget ou le résultat final d'opérations portant sur plusieurs années. L'un des pères fondateurs de la réflexion sur la démocratie, Jeremy Bentham, disait qu'il y avait en démocratie deux organes : la voix et l'œil. La voix c'est le bulletin de vote mais aussi la manifestation, tandis que l'œil doit être le suivi, le réel contrôle des dépenses publiques, par les élus, avec toutes les informations nécessaires ainsi que par les citoyens, et il indique qu'il évoque là, à nouveau, le Comité local de dialogue qu'il avait proposé en 2008 et dont il a reparlé lors du récent Grand débat, au Mouzon.

M. BOURDIL, à propos de la dette, rappelle que la Ville mène depuis quelques années une politique de désendettement. C'est un choix que l'on a assumé, que l'on a expliqué. C'est un choix dont on voit, aujourd'hui notamment, les effets.

Il signalait tout à l'heure que nous avons une baisse de nos épargnes brutes mais que, pour autant, notre épargne nette avait été maintenue voire même augmentée, tout simplement parce que l'on rembourse moins d'emprunts qu'avant. Donc on donne moins d'argent aux banques que ce que l'on donnait il y a quelques années. Cela nous laisse davantage d'argent pour réaliser des choses et notamment pour faire des investissements. Donc cette politique, on en voit le fruit maintenant, et ce d'autant plus que les conditions d'exercice des budgets des collectivités en général sont de plus en plus difficiles parce que l'environnement économique fait que nos marges de manœuvre ont fortement baissé par rapport à ce qu'elles étaient il y a quelques années. Je vous laisse imaginer ce que ce serait si nous n'avions pas fait ça. Nous ne serions quasiment pas en situation de faire des investissements au niveau où nous les faisons aujourd'hui. Donc cette politique-là a eu cet effet-là.

Pour autant, il n'y a pas de dogmatisme puisque si je vous ai rappelé que l'on a eu une baisse de notre dette régulièrement depuis plusieurs années, vous aurez constaté au Compte Administratif 2018 que, pour la première fois depuis une dizaine d'années, elle a augmenté. Puisque nous avons emprunté 3 M€ et remboursé 1,9 M€. L'emprunt a une fonction de lissage. Cette fonction-là est justifiée. Et c'est cette fonction-là que nous avons mise en œuvre en 2018 et que nous remettrons également en œuvre en 2019 puisqu'il y a des investissements importants que nous avons souhaité faire et pour pouvoir passer ce cap-là, il a fallu faire un emprunt plus important que ceux que l'on faisait précédemment, et ré-endetter un peu. Mais ré-endetter un peu, on peut le faire aujourd'hui parce que nous avons un ratio entre la dette et la capacité de remboursement, ce que l'on appelle la vitesse de remboursement de la dette, de 3,4 années en 2017 - il était de 3 années en 2016 - mais on est très loin des zones considérées comme dangereuses et des zones où les banquiers arrêtent de prêter aux collectivités.

On était donc en position de pouvoir passer des caps comme celui que l'on a passé en 2018 et que l'on aura passé en 2019, parce que l'on a fait cette politique-là.

M. BOURDIL rappelle aussi que la dette que l'on contracte aujourd'hui pèsera sur les années à venir, et que, dans la mesure où les marges de manœuvre ne vont pas s'accroissant, il serait très dangereux d'aller au-delà d'un certain niveau de dette. Cela voudrait dire que l'on pèserait sur les capacités qu'auront nos successeurs à continuer des politiques d'investissements actives.

M. BOURDIL dit se souvenir d'une époque où la dette de la ville d'Auch était supérieure à la dette des villes comparables. On était plus endetté que les villes de la strate comme on dit. A ce moment-là on nous disait « *oh là là ! la ville d'Auch est extrêmement endettée, c'est catastrophique ça va très très mal* ».

Aujourd'hui, la dette est nettement inférieure puisque l'on est à un peu moins de 800 € alors que la strate est à un peu plus de 1 000 €, et on nous dit « *on n'est pas assez endetté. On n'endette pas assez. On ne fait pas assez de choses* ». A ce titre, M. BOURDIL rappelle quelques chiffres : l'investissement de la ville est de l'ordre de 20 à 25 % supérieur à ce que font des villes comparables. C'est-à-dire que nous faisons environ 2 M€ d'investissements de plus, tous les ans, par rapport à ce que nous ferions si nous étions pile dans la moyenne des villes.

Je ne sais pas dans quelle mesure on peut dire que l'on conduit avec le frein à main quand on fait beaucoup plus que ce que font les autres. Et on ne le fait pas au détriment du fonctionnement ni au détriment des services rendus puisque, en fonctionnement, les services rendus par la ville à nos concitoyens sont au-dessus, là aussi, de ce que sont les moyens des villes comparables. Il cite, à titre d'exemple : l'accueil des enfants, la politique en matière de repas aux cantines, la politique en matière culturelle, que ce soit la bibliothèque ou l'école de musique, etc.

Pour toutes ces raisons, M. BOURDIL estime que la municipalité s'est mise en position de pouvoir respecter ses obligations, ses engagements aussi bien pour les services que l'on rend à nos concitoyens qu'au niveau de l'investissement. Il n'y a qu'à voir comment la ville a évolué depuis quelques années, pour constater que l'on a été capable de dégager suffisamment de moyens.

La politique que l'on a menée est une politique qui nous permet de faire des choses. C'est pour cela que l'on a été élu.

M. BOURDIL ne croit pas que la municipalité ait à regretter les choix qu'elle a faits.

M. le Maire, à propos de la baisse de 1 % du taux de la ville concernant la taxe foncière, rappelle qu'elle compense la hausse des bases. M. TABARIN dit que les bases ont augmenté de 2,2 %. Entre l'an dernier et cette année, la ville a baissé de 2 % le taux de la taxe foncière. Ce sont quand même 2 % que ne paient pas les Auscitains et ce sont 260 000 € de pouvoir d'achat que la ville a rendu aux Auscitains.

Voilà pourquoi, M. le Maire estime que la baisse de ce taux de 1 % atténue l'augmentation des bases de l'Etat.

M. BOURDIL ajoute que, compte tenu de la politique depuis 3 ans de baisse du taux de taxe foncière ainsi que de baisse du taux de la taxe sur les ordures ménagères - même si ce n'est pas la ville mais ça impactera quand même les Auscitains - le total cumulé de ces opérations créera une baisse d'impôts par rapport à ce qu'il y aurait eu à payer si les taux avaient été maintenus. Cela fera diminuer l'enveloppe de 570 000 €. On n'est pas dans le négligeable, là.

M. TABARIN estime que cette argumentation a du mal à être comprise : le citoyen regarde ce qui sort de son porte-monnaie, pas ce qu'il aurait pu payer. Il évoque La Fontaine : « *On se hasarde de tromper à vouloir trop prouver* ».

M. BOURDIL rappelle que, lorsque l'on augmentait les taux, on nous disait : « *vous les augmentez* ». Quand on ne les bougeait plus, on nous disait : « *vous ne les baissez pas* ». Et quand on les baisse, on nous dit « *ça va pas encore* ».

Que faut-il faire ?

M. OLIVEIRA SANTOS remercie M. BOURDIL pour les explications qu'il vient de donner et ne met pas en doute tous les faits qu'il vient de présenter. Son groupe - EELV - n'est pas en train de contester de ce qui est fait de bien à Auch. La question qu'il se pose est : est-on assez ambitieux dans certains domaines qui engagent l'avenir, notamment en terme de transition écologique ?

Comme cela a été souligné, la ville a fait des efforts. Et ces efforts nous mettent en position d'être plus ambitieux.

A-t-on suffisamment d'ambition aujourd'hui face aux crises et aux urgences dont on nous parle tous les jours à la TV et dans les médias ?

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire quitte la séance.

Mme Nadine AURENSAN, présidente de séance, fait procéder au vote des comptes administratifs 2018.

- les comptes administratifs 2018 du budget principal,
du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de l'eau
sont adoptés par 30 voix POUR
(0 vote CONTRE ; 0 abstention) -

Suite au vote et à l'approbation des comptes administratifs 2018,

M. le Maire revient en séance et en reprend la présidence.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

CA 2018	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit	4 220 668,42 €		12 727 675,01 €		3 420 753,94 €	1 517 477,91 €	4 938 231,85 €
d'investissement	Rec./Excédent		6 200 000,00 €	13 527 589,49 €	799 914,48 €			
Section de	Dép./Déficit			24 639 051,75 €				
fonctionnement	Rec./Excédent	7 980 165,31 €	1 780 165,31 €	29 169 269,61 €	4 530 217,86 €	6 310 383,17 €		6 310 383,17 €
Total		3 759 496,89 €				2 889 629,23 €	-1 517 477,91 €	1 372 151,32 €

Il est proposé d'affecter, en section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 4 950 000 €, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 4 938 231,85 €.

L'excédent de fonctionnement, après affectation, est ainsi porté à 1 360 383,17 €.

Il est proposé au conseil municipal de reprendre l'excédent cumulé de fonctionnement pour 1 360 383,17 € au compte 002 et de reprendre le déficit cumulé d'investissement au compte 001 pour 3 420 753,94 €.

II - BUDGETS ANNEXES

1 - Budget de l'Assainissement

CA 2018	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit			1 844 011,11 €	589 967,75 €	118 082,18 €	220 491,52 €	338 573,70 €
d'investissement	Rec./Excédent	471 885,57 €	600 000,00 €	1 254 043,36 €				0,00 €
Section de	Dép./Déficit			810 404,58 €				
fonctionnement	Rec./Excédent	1 314 604,44 €	714 604,44 €	1 537 659,69 €	727 255,11 €	1 441 859,55 €		1 441 859,55 €
Total		1 786 490,01 €				1 323 777,37 €	-220 491,52 €	1 103 285,85 €

Il est proposé d'affecter, en section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 700 000 €.

L'excédent de fonctionnement, après affectation, est ainsi porté à 741 859,55 €. Il est proposé de reprendre cet excédent de fonctionnement pour 741 859,55 € (compte 002) et de reprendre le déficit cumulé d'investissement au compte 001 pour 118 082,18 €.

2 - Budget de l'Eau

CA 2018	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit			954 410,80 €	168 623,10 €	127 624,30 €	226 569,04 €	354 193,34 €
d'investissement	Rec./Excédent	40 998,80	450 000,00 €	785 787,70 €				0,00 €
Section de	Dép./Déficit			552 586,71 €				
fonctionnement	Rec./Excédent	559 106,79	109 106,79 €	995 338,98 €	442 752,27 €	551 859,06 €		551 859,06 €
Total		600 105,59 €			274 129,17	424 234,76	-226 569,04 €	197 665,72 €

Il est proposé d'affecter, en section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 450 000 €, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement, après affectation, est ainsi porté à 101 859,06 €. Il est proposé au conseil municipal de reprendre cet excédent cumulé de fonctionnement pour 101 859,06 € (compte 002) et de reprendre le déficit cumulé d'investissement au compte 001 pour 127 624,30 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de DECIDER de l'affectation des résultats de l'exercice 2018 telle que proposée ci-avant.

- l'affectation des résultats 2018 du budget principal,
du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de l'eau
est adoptée par 31 VOIX POUR
(0 vote CONTRE ; 0 abstention) -

4. BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le budget supplémentaire permet de compléter le budget primitif par la reprise des résultats de l'exercice 2018, dans les conditions d'affectation précédemment mentionnées, d'intégrer les restes à réaliser et de corriger, à la marge, certaines prévisions budgétaires.

I - BUDGET PRINCIPAL

La reprise des résultats permet, après prise en compte des restes à réaliser de l'exercice 2018, de diminuer le recours à l'emprunt de 1 407 954,32 €. En section d'investissement, un transfert est opéré du chapitre 21 vers le chapitre 23 suite à la ré-imputation comptable d'une opération tandis que le chapitre 204 prend en compte le versement du premier acompte de la subvention à l'EPARECA dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier du Grand Garros. En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 65 (contribution au SDEG pour les travaux d'enfouissement de réseaux que le syndicat réalise pour notre compte).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III	
011	Charges à caractère général	6 076 776,00				6 076 776,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 920 000,00				13 920 000,00	
014	Atténuations de produits	2 411 000,00				2 411 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 357 749,00		260 000,00	260 000,00	1 617 749,00	
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		23 765 525,00		260 000,00	260 000,00	24 025 525,00	
66	Charges financières	475 000,00				475 000,00	
67	Charges exceptionnelles	57 500,00				57 500,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)						
022	Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 298 025,00		260 000,00	260 000,00	24 558 025,00	
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 363 756,00		1 100 383,17	1 100 383,17	3 464 139,17	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 300 000,00				1 300 000,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)						
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 663 756,00		1 100 383,17	1 100 383,17	4 764 139,17	
TOTAL		27 961 781,00		1 360 383,17	1 360 383,17	29 322 164,17	
							+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							
							=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES							29 322 164,17

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et ventes.	80 000,00				80 000,00
73	Impôts et taxes	2 799 933,00				2 799 933,00
74	Dotations et participations	18 966 450,00				18 966 450,00
75	Autres produits de gestion courante	5 707 708,00				5 707 708,00
013	Atténuations de charges	57 470,00				57 470,00
Total des recettes de gestion courante		27 611 561,00				27 611 561,00
76	Produits financiers	220,00				220,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00				50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 661 781,00				27 661 781,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	300 000,00				300 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		300 000,00				300 000,00
TOTAL		27 961 781,00				27 961 781,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 360 383,17
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						29 322 164,17

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	386 379,00	124 384,00	150 000,00	150 000,00	660 763,00
204	Subventions d'équipement versées	372 500,00	15 750,00	16 000,00	16 000,00	404 250,00
21	Immobilisations corporelles	7 660 280,00	1 313 856,50	-648 000,00	-648 000,00	8 326 136,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	3 955 000,00		498 000,00	498 000,00	4 453 000,00
Total des opérations d'équipement			63 487,41			63 487,41
Total des dépenses d'équipement		12 374 159,00	1 517 477,91	16 000,00	16 000,00	13 907 636,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00				30 000,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	2 280 000,00				2 280 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		2 310 000,00				2 310 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
Total des dépenses réelles d'investissement		14 684 159,00	1 517 477,91	16 000,00	16 000,00	16 217 636,91
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	300 000,00				300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00		700 000,00	700 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		600 000,00		700 000,00	700 000,00	1 300 000,00
TOTAL		15 284 159,00	1 517 477,91	716 000,00	716 000,00	17 517 636,91
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						3 420 753,94
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						20 938 390,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	550 000,00		311 803,00	311 803,00	861 803,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 420 403,00		-1 407 954,32	-1 407 954,32	8 012 448,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	9 970 403,00		-1 096 151,32	-1 096 151,32	8 874 251,68
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 150 000,00				1 150 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			4 950 000,00	4 950 000,00	4 950 000,00
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00				200 000,00
	Total des recettes financières	1 350 000,00		4 950 000,00	4 950 000,00	6 300 000,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	11 320 403,00		3 853 848,68	3 853 848,68	15 174 251,68
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	2 363 756,00		1 100 383,17	1 100 383,17	3 464 139,17
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	1 300 000,00				1 300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00		700 000,00	700 000,00	1 000 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 963 756,00		1 800 383,17	1 800 383,17	5 764 139,17
	TOTAL	15 284 159,00		5 654 231,85	5 654 231,85	20 938 390,85
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					20 938 390,85

M. BOURDIL complète sa présentation : en clair, c'est comme d'habitude, la réaffectation du résultat et donc la baisse de la prévision budgétaire initiale de l'emprunt et quelques tous petits ajustements qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget tel que nous l'avons voté.

II - BUDGETS ANNEXES

1 - Budget de l'Assainissement

La reprise des résultats permet, après intégration des restes à réaliser de l'exercice 2018, de réduire l'emprunt à zéro. En section de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les crédits du chapitre 012 de sorte à pouvoir payer la mise à disposition par la Ville de l'agent supplémentaire ayant rejoint le service Eau et Assainissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	174 000,00				174 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 000,00		30 000,00	30 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00				3 000,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	257 000,00		30 000,00	30 000,00	287 000,00
66	Charges financières	100 000,00				100 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00				30 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de foncti	387 000,00		30 000,00	30 000,00	417 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	276 600,00		711 859,55	711 859,55	988 459,55
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	700 000,00				700 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
	Total des dépenses d'ordre de foncti	976 600,00		711 859,55	711 859,55	1 688 459,55
	TOTAL	1 363 600,00		741 859,55	741 859,55	2 105 459,55
						+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					2 105 459,55

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et vent	1 153 600,00				1 153 600,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	50 000,00				50 000,00
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante		1 203 600,00				1 203 600,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	10 000,00				10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionneme		1 213 600,00				1 213 600,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	150 000,00				150 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionneme		150 000,00				150 000,00
TOTAL						1 363 600,00
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						741 859,55
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						2 105 459,55

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00				10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00				50 000,00
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	1 210 000,00	220 491,52	599 885,85	599 885,85	2 030 377,37
Total des opérations d'équipement		1 270 000,00	220 491,52	599 885,85	599 885,85	2 090 377,37
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00				380 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		380 000,00				380 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)	600 000,00				600 000,00
Total des dépenses réelles d'investissen		2 250 000,00	220 491,52	599 885,85	599 885,85	3 070 377,37
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	150 000,00				150 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00				300 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		450 000,00				450 000,00
TOTAL						3 520 377,37
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						118 082,18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 638 459,55

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	350 000,00				350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	473 400,00		-473 400,00	-473 400,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	823 400,00		-473 400,00	-473 400,00	350 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			700 000,00	700 000,00	700 000,00
138	Autres sub. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières			700 000,00	700 000,00	700 000,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	600 000,00				600 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 423 400,00		226 600,00	226 600,00	1 650 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	276 600,00		711 859,55	711 859,55	988 459,55
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	700 000,00				700 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00				300 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 276 600,00		711 859,55	711 859,55	1 988 459,55
	TOTAL	2 700 000,00		938 459,55	938 459,55	3 638 459,55
						+
						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						=
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 638 459,55

2 - Budget de l'Eau

La reprise des résultats permet, après prise en compte des restes à réaliser de l'exercice 2018, de diminuer l'emprunt de 177 665,72 €. En section de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les crédits du chapitre 012 de sorte à pouvoir payer la mise à disposition par la Ville de l'agent supplémentaire ayant rejoint le service Eau et Assainissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	177 000,00				177 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	90 000,00		20 000,00	20 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	267 000,00		20 000,00	20 000,00	287 000,00
66	Charges financières	15 000,00				15 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00				10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de foncti	292 000,00		20 000,00	20 000,00	312 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	343 000,00		81 859,06	81 859,06	424 859,06
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	500 000,00				500 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
	Total des dépenses d'ordre de foncti	843 000,00		81 859,06	81 859,06	924 859,06
	TOTAL	1 135 000,00		101 859,06	101 859,06	1 236 859,06
						+
						D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
						=
						TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 236 859,06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et vent	1 055 000,00				1 055 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante		1 055 000,00				1 055 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
	Reprises provisions					
78	semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionneme		1 055 000,00				1 055 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	80 000,00				80 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnemen		80 000,00				80 000,00
TOTAL		1 135 000,00				1 135 000,00
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						101 859,06
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						1 236 859,06

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	26 587,50			76 587,50
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	800 000,00	199 981,54			999 981,54
Total des opérations d'équipement		850 000,00	226 569,04			1 076 569,04
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00				100 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		100 000,00				100 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
Total des dépenses réelles d'investissemen		950 000,00	226 569,04			1 176 569,04
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	80 000,00				80 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00				400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		480 000,00				480 000,00
TOTAL		1 430 000,00	226 569,04			1 656 569,04
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						127 624,30
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 784 193,34

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	187 000,00		-177 665,72	-177 665,72	9 334,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		187 000,00		-177 665,72	-177 665,72	9 334,28
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			450 000,00	450 000,00	450 000,00
138	Autres sub. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières				450 000,00	450 000,00	450 000,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
Total des recettes réelles d'investissem		187 000,00		272 334,28	272 334,28	459 334,28
021	Virement de la section de fonctionnement	343 000,00		81 859,06	81 589,06	424 859,06
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	500 000,00				500 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00				400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 243 000,00		81 859,06	81 589,06	1 324 859,06
TOTAL		1 430 000,00		354 193,34	353 923,34	1 784 193,34
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 784 193,34

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER les budgets supplémentaires 2019 du budget principal et des budgets annexes.

- les budgets supplémentaires 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement et de l'eau
sont adoptés par 31 voix POUR
(0 vote CONTRE ; 0 abstention) -

III - URBANISME, GRANDS TRAVAUX, PATRIMOINE, EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Bénédicte MELLO, membre de la commission
conseillère municipale en charge de l'urbanisme

1. BILAN DES ACQUISITIONS, CESSIONS, ECHANGES ET SERVITUDES - ANNEE 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de délibérer sur le bilan des opérations immobilières opérées sur le territoire de la commune, par celle-ci ou une personne publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention.

Opérations réalisées par la commune :

1. Acquisitions

8 opérations sont recensées pour un montant global de 113 336 €.

La commune a procédé à :

- l'acquisition par voie de préemption de parcelles situées Au Seilhan sur lesquelles est implanté un bâtiment en ruines en vue de constituer une réserve foncière ;
- l'acquisition par voie de préemption d'un emplacement pour le stationnement d'un véhicule de police (lot de copropriété) situé impasse Desaix.

Elle a acquis auprès de l'Office Public de l'Habitat du Gers des terrains situés Au Garros - traitement des espaces publics - et également, en vue de constituer une réserve foncière, des parcelles situées A Tarrabusque.

Elle a acquitté le montant d'acquisitions de parcelles de voirie réalisées en 2017.

En outre, elle a procédé à l'acquisition d'emprises foncières de voirie dont le paiement interviendra en 2019.

2. Cessions

7 opérations sont recensées pour un montant global de 597 805 €.

Quatre cessions portent sur des immeubles bâtis :

- la Caserne Espagne à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie ;
- l'îlot Pasteur vendu en 2017 mais dont l'encaissement est intervenu en 2018 ;
- les maisons d'habitation situées 4bis rue du Bourget et 2bis rue Vieille Pusterle.

La commune a, en outre, vendu à l'Office Public de l'Habitat du Gers, des terrains nus situés A Plaisance, qui permettront de reconstruire, suite à la démolition de deux immeubles situés au Garros, des logements sociaux locatifs. La recette de cette vente sera toutefois encaissée sur le budget 2018.

Elle a également procédé à la vente d'un terrain nu issu du domaine public et a procédé au recouvrement d'une recette suite à la vente, en 2017, d'une emprise foncière issue également du domaine public.

Elle a encaissé la recette d'une vente de terrains à l'Office Public de l'Habitat du Gers réalisée en 2017.

3. Echanges

1 opération est recensée à titre gratuit.

Il s'agit d'un échange de terrains nus chemin de Saint Cricq - régularisation du tracé.

4. Servitudes

3 servitudes portant passage de canalisations souterraines et d'accès aux ouvrages en vue de leur entretien ont été constituées à titre gratuit à la charge de la commune et au profit d'ENEDIS

Il est proposé au conseil municipal :

- de PRENDRE ACTE du bilan proposé, dont le détail figure sur les documents annexés à la présente délibération.

- le conseil municipal PREND ACTE du bilan des acquisitions, cessions, échanges et servitudes pour l'année 2018 -

2. PAVILLON PASTEUR PARKING - ACQUISITION D'EMPRISES FONCIERES

La commune souhaite aménager l'îlot Pasteur. Le projet pour cet espace porte sur la création d'un jardin avec le maintien du stationnement nécessaire pour les immeubles alentour.

Pour ce faire, la commune doit procéder à des acquisitions de terrain nu. Elle est notamment intéressée par des emprises foncières appartenant à la copropriété Pavillon Pasteur Parking - parties communes -, à savoir (cf. plan joint) :

section	numéro	lieudit	Surface parcelle	Surface à acquérir
AR	667	Rue Pasteur	00ha 00a 77ca	00ha 00a 77ca
AR	634	Rue Pasteur	00ha 01a 66ca	00ha 01a 66ca
AR	663 pour partie	Rue Pasteur	00ha 16a 09ca	00ha 07a 86ca
AR	632 pour partie	Rue Pasteur	00ha 00a 52ca	00ha 00a 09ca
AR	633 pour partie	Rue Pasteur	00ha 05a 49ca	00ha 01a 99ca
AR	665 pour partie	Rue Pasteur	00ha 01a 52ca	00ha 00a 89ca
AR	636	Rue Pasteur	00ha 01a 28ca	00ha 01a 28ca
AR	635	Rue Pasteur	00ha 00a 11ca	00ha 00a 11ca
AR	623 pour partie	Rue Pasteur	00ha 08a 02ca	00ha 00a 82ca
AR	631	Rue Pasteur	00ha 00a 97ca	00ha 00a 97ca
AR	670 pour partie	Rue Pasteur	00ha 00a 92ca	00ha 00a 19ca

La commune a proposé d'acquérir ces biens immobiliers au prix de un euro symbolique.

Conformément aux règles relatives aux opérations immobilières en matière de TVA, en vigueur depuis le 11 mars 2010, la présente transaction est hors du champ d'application de la TVA.

En application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, cette transaction n'est pas soumise à l'obligation de consultation de l'autorité compétente, le seuil étant fixé à 180 000 €.

Tous les frais liés à la transaction (géomètre, notaire,...) sont à la charge de la commune.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition par la commune auprès du syndic de la copropriété Pavillon Pasteur Parking des emprises foncières suivantes, constituant des parties communes, situées à Auch au prix de UN euro symbolique :

section	numéro	lieudit	Surface parcelle	Surface à acquérir
AR	667	Rue Pasteur	00ha 00a 77ca	00ha 00a 77ca
AR	634	Rue Pasteur	00ha 01a 66ca	00ha 01a 66ca
AR	663 pour partie	Rue Pasteur	00ha 16a 09ca	00ha 07a 86ca
AR	632 pour partie	Rue Pasteur	00ha 00a 52ca	00ha 00a 09ca
AR	633 pour partie	Rue Pasteur	00ha 05a 49ca	00ha 01a 99ca
AR	665 pour partie	Rue Pasteur	00ha 01a 52ca	00ha 00a 89ca
AR	636	Rue Pasteur	00ha 01a 28ca	00ha 01a 28ca
AR	635	Rue Pasteur	00ha 00a 11ca	00ha 00a 11ca
AR	623 pour partie	Rue Pasteur	00ha 08a 02ca	00ha 00a 82ca
AR	631	Rue Pasteur	00ha 00a 97ca	00ha 00a 97ca
AR	670 pour partie	Rue Pasteur	00ha 00a 92ca	00ha 00a 19ca

Conformément aux règles relatives aux opérations immobilières en matière de TVA, en vigueur depuis le 11 mars 2010, la présente transaction est hors du champ d'application de la TVA

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition par devant notaire et signer toutes les pièces y afférentes.

M. le Maire apporte des informations sur le Pavillon Pasteur et sur le possible réaménagement de l'espace arboré de 40 tilleuls qui suscite l'inquiétude.

Il cite également une autre rumeur qui concerne, cette fois-ci, les platanes de la Caserne Espagne.

Il tient à rappeler ici que lorsque les services travaillent à des projets sur l'espace public, ils sont et seront toujours très respectueux de l'arbre. D'ailleurs, si une ville a une politique très volontariste au sujet de l'arbre, c'est bien la nôtre et nous en sommes fiers.

Le patrimoine arboré de la ville est de 7 787 arbres. Au cours des deux dernières années, 426 arbres ont été plantés dont une centaine a été consécutive à la sénescence de certains arbres. On compte également 1 683 arbustes et 2 250 plantes vivaces.

A ce titre, M. le Maire souhaite saluer tous les agents du service Environnement et Cadre de Vie.

Il n'y a donc pas d'enlèvement envisagé pour le moment et les seuls abattages ou enlèvements que vous verrez concerneront des arbres qui sont en bout de vie.

Mme FILHOS s'étonne de ne pas avoir entendu parler, lors de la réunion de la commission municipale, d'un projet de création d'un jardin. C'était sous-entendu ou mal entendu de sa part, dit-elle. Voilà pourquoi elle n'a pas posé de question directement au sujet du jardin.

Aujourd'hui, elle souhaiterait savoir sur quelles parcelles se fera le jardin ? Et sur quelle superficie par rapport aux parcelles que l'on a, page 31 ?

M. le Maire répond qu'il y aura effectivement un regroupement des places de parking. Quant à créer un jardin, ce serait plutôt des aménagements paysagers verts.

- délibération adoptée à l'unanimité -

3. COPROPRIETE PAVILLON PASTEUR - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE

La commune souhaite aménager l'îlot Pasteur. Le projet pour cet espace porte sur la création d'un jardin avec le maintien du stationnement nécessaire pour les immeubles alentour.

Pour ce faire, la commune doit procéder à des acquisitions de terrain nu. Elle est notamment intéressée par une emprise foncière appartenant à la copropriété Pavillon Pasteur - parties communes, à savoir environ 404 m² à détacher de la parcelle cadastrée à Auch section AR n° 630 (cf. plan joint).

La commune a proposé d'acquérir ce bien immobilier au prix de un euro symbolique.

Conformément aux règles relatives aux opérations immobilières en matière de TVA, en vigueur depuis le 11 mars 2010, la présente transaction est hors du champ d'application de la TVA.

En application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, cette transaction n'est pas soumise à l'obligation de consultation de l'autorité compétente, le seuil étant fixé à 180 000 €.

Tous les frais liés à la transaction (géomètre, notaire,...) sont à la charge de la commune.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal,

- d'APPROUVER l'acquisition par la commune auprès du syndic de copropriété Pavillon Pasteur d'une emprise foncière de 404 m² environ à détacher de la parcelle référencée au cadastre à AUCH section AR n° 630 - constituant des parties communes - au prix de UN euro symbolique.

Conformément aux règles relatives aux opérations immobilières en matière de TVA, en vigueur depuis le 11 mars 2010, la présente transaction est hors du champ d'application de la TVA ;

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition par devant notaire et signer toutes les pièces y afférentes.

- délibération adoptée à l'unanimité -

4. RUE DU PRESIDENT LACAVE-LAPLAGNE - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE

Dans le cadre de l'amélioration du stockage des déchets et donc de l'espace public rue du Président Lacave- Laplagne, la commune aimerait y construire un local à déchets. Pour ce faire, elle souhaite acquérir la parcelle cadastrée à Auch, section xx n° xxx, d'une surface de 16 m², appartenant à Mme Sxxxx Vxxxxxx.

Le prix de vente a été fixé à 500 € HT. Conformément aux règles relatives aux opérations immobilières en matière de TVA, en vigueur depuis le 11 mars 2010, la présente transaction est hors du champ d'application de la TVA.

En application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, cette transaction n'est pas soumise à l'obligation de consultation de l'autorité compétente, le seuil étant fixé à 180 000 €.

Tous les frais liés à la transaction sont à la charge de la commune.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition par la commune d'une parcelle cadastrée à Auch, section xx n° xxx, d'une surface de 16 m² au prix forfaitaire de CINQ CENT EUROS HT (500 € HT) auprès de Madame Sxxxx Vxxxxxx.

Conformément aux règles relatives aux opérations immobilières en matière de TVA, en vigueur depuis le 11 mars 2010, la présente transaction est hors du champ d'application de la TVA ;

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition par devant notaire ou par acte en la forme administrative et signer toutes les pièces y afférentes.

- *délibération adoptée à l'unanimité* -

5. AVENUE SAMBRE ET MEUSE - ACQUISITION DE PARCELLES

Le groupe ICADE SANTE, propriétaire des parcelles de terrain cadastrées à Auch section AO n° 269, 266 et 270 et situées avenue Sambre et Meuse, a souhaité que la commune les acquière.

En effet, situées sur l'emprise de l'avenue, elles sont d'ores et déjà ouvertes à la circulation publique et seront donc classées dans le domaine public communal.

Conformément aux règles relatives aux opérations immobilières en matière de TVA, en vigueur depuis le 11 mars 2010, la présente transaction n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

En application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, cette transaction n'est pas soumise à l'obligation de consultation du service des Domaines, le seuil étant fixé à 180 000 €.

Il est précisé que tous les frais afférents à cette transaction sont à la charge de la commune.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

en vue d'intégrer cette emprise foncière dans le réseau des voies communales,

- d'APPROUVER l'acquisition à l'euro symbolique par la commune des parcelles, cadastrées à Auch, suivantes auprès du groupe ICADE SANTE :

Section	N°	Lieudit	Surface
AO	269	avenue Sambre et Meuse	00ha 00a 73ca
AO	266	avenue Sambre et Meuse	00ha 00a 32ca
AO	270	A la Réthourie	00ha 00a 74ca

Total surface : 00ha 01a 79ca

Conformément aux règles relatives aux opérations immobilières en matière de TVA, en vigueur depuis le 11 mars 2010, la présente transaction n'entre pas dans le champ d'application de la TVA ;

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition par devant notaire ou par acte en la forme administrative et signer toutes les pièces y afférentes.

- *délibération adoptée à l'unanimité* -

Rapporteur : M. Jean-Claude PASQUALINI, membre de la commission adjoint en charge de la sécurité des établissements recevant du public et de l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite

6. COUVERTURE DE DEUX TERRAINS DE TENNIS SUR LE SITE DE LESCAT - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la programmation du contrat territorial de l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auch 2018/2019, la Région peut financer le projet porté par la commune, maître d'ouvrage, concernant la couverture de deux terrains de tennis existants sur le site de Lescat suite à la réaffectation des terrains couverts du complexe sportif Ernest Vila.

Le coût prévisionnel a été estimé à 433 052,00 € HT.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de la Région au titre du dispositif financier « Construction ou rénovation d'équipements sportifs ».

L'aide de la Région est conditionnée à l'apport d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération au moins équivalent au montant de l'aide de la Région, ce concours se réalisant pour la ville d'Auch au titre d'une partie de la dotation de solidarité communautaire versée par Grand Auch Cœur de Gascogne, représentant une aide équivalente à celle de la Région pour ce projet, à savoir 108 263,00 €.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER la réalisation des travaux de couverture de deux terrains de tennis sur le site de Lescat. Le coût prévisionnel de l'opération étant fixé à 433 052,00 € HT

- d'APPROUVER le plan de financement établi comme suit :

. Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée (25%) 108 263,00 €
. Fonds de concours Grand Auch Cœur de Gascogne (25%) 108 263,00 €
. Participation de la Commune (50%) 216 526,00 €

- de SOLLICITER la subvention auprès de la Région ;

- d'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

M. Le Maire précise que ces travaux devraient débiter prochainement, étant entendu que les entreprises ont été retenues lors d'une dernière commission d'appel d'offre.

- délibération adoptée à l'unanimité -

7. CREATION DE PISTES PUMPTRACK - PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE

Par délibération du 15 février 2019, le conseil municipal a approuvé la création de pistes de pumptrack le long de la promenade aménagée des berges du Gers, à proximité d'un quartier déjà riche en équipements (CIRC, Cinéma) et en terrains de jeux et de loisirs (Parc du Couloumé). Le projet viendrait en remplacement d'un skate parc dont l'utilisation diminue.

Dans le cadre de la programmation du contrat territorial Occitanie de l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auch 2018-2021, la Région peut financer ce projet porté par la commune, maître d'ouvrage.

Le coût prévisionnel a été estimé à 149 398 € HT.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de la Région au titre du dispositif financier « Construction ou rénovation d'équipements sportifs ».

L'aide de la Région est conditionnée à l'apport d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération au moins équivalent au montant de l'aide de la Région, ce concours se réalisant pour la ville d'Auch au titre d'une partie de la dotation de solidarité communautaire versée par Grand Auch Cœur de Gascogne, représentant une aide équivalente à celle de la Région pour ce projet, à savoir 37 349,00 €.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le plan de financement établi comme suit :

Coût estimatif	149 398,00 €
. Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée (25%)	37 349,50 €
. Fonds de concours Grand Auch Cœur de Gascogne (25%)	37 349,50 €
. Participation de la Commune (50%)	74 699,00 €

- de SOLLICITER la subvention auprès de la Région ;

- d'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

- délibération adoptée à l'unanimité -

8. REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF ERNEST VILA - PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE

Par délibération du 13 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé la réhabilitation du complexe sportif Ernest Vila afin d'y relocaliser certaines activités sportives et a décidé de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) et auprès de la Région Occitanie au titre du FEDER et du dispositif « mise en accessibilité des bâtiments publics ».

A la suite d'un ajustement forfaitaire des travaux, le coût de cette opération s'élève à présent à 1 974 437,00 € HT soit :

□ 1 850 000,00 € HT de travaux, répartis comme suit :

. 895 002,00 € au titre de la rénovation énergétique
. 66 130,00 € au titre de la mise en accessibilité
. 888 868,00 € au titre de la réhabilitation (hors énergie et accessibilité)

□ 124 437,00 € HT de maîtrise d'œuvre,

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 1 025 780,86 € HT (énergie + accessibilité) soit

□ 961 132,00 € HT de travaux

□ 64 648,86 € HT de maîtrise d'œuvre.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le nouveau plan de financement général sur l'ensemble de l'opération, établi comme suit :

Coût estimatif :	1 974 437,00 € HT
. Etat DSIL :	359 023,30 €
. Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée - FEDER :	429 841,23 €
. Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée - accessibilité :	21 173,44 €
. Participation de la ville :	1 164 399,03 €

- d'APPROUVER le nouveau plan de financement sur l'assiette subventionnable, établi comme suit :

Coût estimatif :	1 025 780,86 € HT
. Etat DSIL :	359 023,30 €
. Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée - FEDER :	429 841,23 €
. Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée - accessibilité :	21 173,44 €
. Participation de la ville :	215 742,89 €

- d'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

M. TABARIN demande ce qui explique l'écart de 900 000 €. Cela veut-il dire que la participation de la ville reste bien la même ?

M. le Maire répond que oui. On est sur l'assiette subventionnable.

M. OLIVEIRA SANTOS note que, comme annoncé, la rénovation de la salle Ernest Vila est engagée. Elle comporte un volet énergétique (isolation thermique) significatif, près de 900 000 €.

L'an dernier, au moment du débat des orientations budgétaires vous nous aviez annoncé :

- qu'une étude serait réalisée sur le volet production d'énergie avec notamment l'examen de la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques.

- qu'une présentation des résultats de l'étude serait faite aux élus début 2019.

Qu'en est-il de cette étude à ce jour ?

Est-ce que vous avez des renseignements à nous apporter ?

M. le Maire indique que, pour ce qui est du complexe sportif Ernest Vila - cela a été dit plusieurs fois - ce n'est pas le meilleur bâtiment pour recevoir des panneaux photovoltaïques en raison de l'orientation du bâtiment, de ses usages particulièrement nocturnes, ...

Toutefois, la commission d'appel d'offres aura à apprécier très prochainement le coût de l'investissement de panneaux photovoltaïques puisqu'une tranche optionnelle existe bien pour ce marché. Les collègues qui siègent à la commission d'appel d'offres verront, à ce moment-là, si l'investissement nécessaire pour mettre des panneaux photovoltaïques sera pris parce que c'est une tranche optionnelle.

S'agissant de l'étude, dont il a parlé il y a quelques temps, sur d'autres bâtiments de la ville susceptibles de recevoir de tels équipements, cette étude est terminée. M. le Maire ajoute qu'elle sera présentée à la prochaine commission des travaux, prévue le 14 mai. Une projection sera faite, des bâtiments qui pourraient, de par leur orientation ou leur utilisation, être propices à recevoir ce type d'aménagement.

- délibération adoptée à l'unanimité -

9. AMENAGEMENT DE LA RUE DE METZ - PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE

Par délibération du 13 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention de 273 378,40 € auprès de l'Etat pour financer le réaménagement de la rue de Metz au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du programme « Action Cœur de Ville » et approuvé le plan de financement prévisionnel, établi comme suit :

Coût prévisionnel : 683 446,00 € HT

. Etat - DSIL : 273 378,40 €

. Participation de la commune : 410 067,60 €

Le coût des travaux s'élève finalement à 703 747,00 € HT et comprend 664 847,00 € HT de travaux et 38 900,00 € HT de maîtrise d'œuvre. Aussi, il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le nouveau plan de financement actualisé du réaménagement de la rue de Metz, établi comme suit :

Coût estimatif : 703 747,00 € HT

. Etat-DSIL (40 %) : 281 499,00 €

. Participation de la commune (60 %) : 422 248,00 €

- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

M. le Maire indique que les travaux débiteront au mois de juin prochain.

- délibération adoptée à l'unanimité -

10. ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE RUE VIEILLES POUSTERLES CONVENTION COMMUNE D'AUCH - SYNDICAT D'ENERGIE DU GERS

Dans le cadre du programme d'esthétique des réseaux 2018 des travaux de dissimulation du réseau électrique aérien, le Syndicat d'Energie du Gers en partenariat avec ENEDIS et la Commune d'Auch ont retenu la rue Vieilles Pusterles.

Les travaux consistent en la dissimulation du réseau électrique aérien.

Le plan de financement établi par le Syndicat d'Energie du Gers prévoit une participation communale de 60 % du montant total des travaux hors taxe. Le coût de cette opération est estimé à 9 800 € HT soit une participation prévisionnelle de la commune de 5 880 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER la réalisation de ce projet dont le montant de la participation de la Ville est estimé à 5 880 € HT;

- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le SDEG.

- délibération adoptée à l'unanimité -

11. ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE RUE ALEM ROUSSEAU

CONVENTION COMMUNE D'AUCH - SYNDICAT D'ENERGIE DU GERS

Dans le cadre du programme d'esthétique des réseaux 2018 des travaux de dissimulation du réseau électrique aérien, le Syndicat d'Énergie du Gers en partenariat avec ENEDIS et la Commune d'Auch ont retenu la rue Alem Rousseau.

Les travaux consistent en la dissimulation du réseau électrique aérien.

Le plan de financement établi par le Syndicat d'Énergie du Gers prévoit une participation communale de 60 % du montant total des travaux hors taxe. Le coût de cette opération est estimé à 25 500 € HT soit une participation prévisionnelle de la commune de 15 300 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER la réalisation de ce projet dont le montant de la participation de la Ville est estimé à 15 300 € HT.
 - d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le SDEG.
- délibération adoptée à l'unanimité -*

12. ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE CHEMIN DU BOIS DU COUGET

CONVENTION COMMUNE D'AUCH - SYNDICAT D'ENERGIE DU GERS

Dans le cadre du programme d'esthétique des réseaux 2018 des travaux de dissimulation du réseau électrique aérien, le Syndicat d'Énergie du Gers en partenariat avec ENEDIS et la Commune d'Auch ont retenu le chemin du bois du Couget.

Les travaux consistent en la dissimulation du réseau électrique aérien.

Le plan de financement établi par le Syndicat d'Énergie du Gers prévoit une participation communale de 60 % du montant total des travaux hors taxe. Le coût de cette opération est estimé à 34 951,50 € HT soit une participation prévisionnelle de la commune de 20 574,90 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER la réalisation de ce projet dont le montant de la participation de la Ville est estimé à 20 574,90 € ;
 - d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le SDEG.
- délibération adoptée à l'unanimité -*

**Rapporteur : M. Jean FALCO, membre de la commission,
adjoint chargé de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement
et des relations avec les usagers des services publics locaux**

13. REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.3

Le conseil municipal, par délibération du 6 juillet 2017, a approuvé le règlement du service assainissement.

L'article 3.3 de ce règlement prévoit que « l'abonnement est facturé à terme échu, semestriellement » alors que le contrat de délégation de service public stipule que l'abonnement (part fixe) est payable d'avance.

En conséquence, il convient d'adapter le règlement du service assainissement au contrat de DSP, et préciser que l'abonnement (ou part fixe) est payable d'avance.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER la modification de l'article 3.3 du règlement du service assainissement en remplaçant la phrase « Votre abonnement est facturé à terme échu, semestriellement » par « Votre facture comprend un abonnement (ou part fixe) payable d'avance » ; le reste de ce règlement demeure inchangé.
- délibération adoptée à l'unanimité -*

IV - HABITAT ET LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : M. Patrick FUEYO, Vice-président de la commission

1. 6^{EME} OPAH - AIDES AUX PROPRIETAIRES-BAILLEURS POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES SOCIAUX ET TRES SOCIAUX

2^{EME} ATTRIBUTION 2019 (AVRIL)

Dans le cadre de la 6^{eme} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à volet énergie -2014-2017-, le conseil municipal a décidé par délibération du 30 juin 2014, d'aider les propriétaires bailleurs à financer la réhabilitation de logements dégradés et très dégradés et l'amélioration des performances énergétiques :

- en majorant de 10 % l'aide versée par l'ANAH,
- en attribuant une éco-prime de 2 000 €/logement (en cas d'amélioration de la performance énergétique).

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé, par avenant, la prolongation de cette 6^{eme} OPAH pour une durée de 2 ans.

Il est proposé au conseil municipal,

dans le cadre de la 6^{eme} OPAH :

- d'ALLOUER aux propriétaires des immeubles mentionnés ci-après les aides détaillées dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaire	Adresse de l'immeuble	Montant H.T. des travaux retenus par l'ANAH	Nature des travaux	Subvention à verser par la Ville Taux 10%	Subvention à verser par la Ville Eco-prime
Mme et M. Fxxxxx Fxxxxxxx et Jxxxxx	xx xxx xx xxxxx	35 721,22 €	Réhabilitation d'un logement très dégradé (T3)	3 572,12 €	2 000,00 €
SCI Pxxxxxxx représentée par M. Gxxxxx Lxxxxxxx	xx xxx xxx xxxxxxx	667 605,60 €	Rénovation d'un immeuble très dégradé (2 T1 - 3 T2 - 3 T3 - 2 T4)	66 760,56 €	20 000,00 €

Le versement de ces aides interviendra sur présentation des justificatifs des travaux réalisés (factures) et après visite de conformité des services compétents (ANAH, Maison du Logement).

- délibération adoptée à l'unanimité -

2. 6^{ème} OPAH : AIDES AUX PROPRIETAIRES-OCCUPANTS MODESTES, TRES MODESTES ET «TRAVAUX D'ADAPTATION» 2^{ème} ATTRIBUTION 2019 (AVRIL)

Dans le cadre de la 6^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à volet énergie -2014-2017-, le conseil municipal a décidé, par délibération du 30 juin 2014, d'aider les propriétaires occupants modestes et très modestes à financer des travaux d'amélioration de leur logement en attribuant :

- une aide complémentaire de 30% pour les logements recevables aux aides de l'ANAH, très dégradés et vacants du centre-ville (travaux lourds), dans le cadre du volet accession à la propriété ;
- une aide complémentaire de 1 000 €/logement à la prime ASE, pour ces mêmes logements, si non bénéficiaires de l'aide de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (éco-chèque logement) ;
- une aide complémentaire de 10% pour les travaux d'adaptation recevables aux aides de l'ANAH situés sur tout le territoire de la commune.

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé, par avenant, la prolongation de cette 6^{ème} OPAH pour une durée de 2 ans ainsi que l'attribution d'une nouvelle aide complémentaire de 10% aux propriétaires occupants modestes et très modestes pour financer les travaux d'amélioration des performances énergétiques de leurs logements dès lors qu'ils sont recevables aux aides de l'ANAH et situés sur le territoire de la commune.

Il est proposé au conseil municipal,
dans le cadre de la 6^{ème} OPAH :

- D'ALLOUER aux propriétaires des immeubles mentionnés ci-après les aides détaillées dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Adresse de l'immeuble	Montant H.T. des travaux retenus par l'ANAH	Nature des travaux	Subvention municipale 10%	Majoration prime ASE
M. Lxxx Mxxxx	x xxx xxxxxxx	18 054,46 €	Amélioration énergétique : isolation des murs par l'extérieur.	1 805,45 €	-
M. Pxxxx Gxxxxxx	xx xxx xxxxxx xxxxxxxxx	2 935,00 €	Amélioration énergétique : Remplacement de la chaudière à gaz	293,50 €	-
M. Lxxxxxxx Axxxxxxx	xxx xxx xxxxxx xx xxxxx	20 000,00 €	Amélioration énergétique : isolation des murs par l'extérieur et isolation des combles	2 000,00 €	-
Mme Dxxxxxxxxx Jxxxxxxxxx	xx xxx xxxxxx xxxxx	19 220,57 €	Amélioration énergétique : isolation des murs par l'extérieur.	1 922,06 €	-

Le versement de ces aides interviendra sur présentation des justificatifs des travaux réalisés (factures) et après visite de conformité des services compétents (ANAH, Maison du Logement).

- délibération adoptée à l'unanimité -

3. 6^{EME} OPAH - RENOVATION DE FAÇADES

2^{EME} ATTRIBUTION 2019 (AVRIL)

Dans le cadre de la 6^{eme} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à volet énergie -2014/2017-, le conseil municipal a décidé, par délibération du 30 juin 2014, de poursuivre son action en faveur de la rénovation des façades, conformément aux conditions définies dans le règlement de l'opération, et selon les deux modalités suivantes :

- dans le périmètre général, le taux de subvention est fixé à 20% pour un montant de travaux subventionnables plafonné à 95 €/m² TTC;
- dans le périmètre prioritaire, le taux de subvention est fixé à 20% pour un montant de travaux subventionnables plafonné à 190 €/m² TTC.

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé, par avenant, la prolongation de cette 6^{eme} OPAH pour une durée de 2 ans.

Il est à noter que le conseil municipal, lors de la séance du 15 février dernier, a déjà délibéré sur ce dossier, décidant d'une subvention de 1 021,68 €. De nouveaux éléments venant modifier ce dossier, la décision susvisée ne sera pas suivie d'effet. Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur le nouveau dossier présenté par M. Gxxxxx.

Il est proposé au conseil municipal,

- d'ALLOUER aux propriétaires des immeubles mentionnés ci-après les aides détaillées ci-dessous :

Bénéficiaire	Adresse façade	Montant TTC des travaux subventionnables	Subvention prévue
SCI Gxx xx représentée par Mme et M. Cxxxxxxxx Gxx	xx-xx xxxxxx xxxxxx	19 095,95 €	3 819,19 €
M. Gxxxxx Cxxxx	xx xxx xxxxxxxx	5 700,00 €	1 140,00 €

Le versement de ces aides interviendra sur présentation des justificatifs des travaux réalisés (factures) et après visite de conformité des services compétents (Services Techniques Municipaux, Maison du Logement).

- délibération adoptée à l'unanimité -

4. GARANTIE DE LA COMMUNE POUR UN EMPRUNT RELATIF A L'ACQUISITION ET A L'AMELIORATION D'UNE MAISON D'HABITATION RUE DU DOCTEUR ROUX A AUCH

L'Office Public de l'Habitat du Gers souhaite obtenir la garantie ferme à hauteur de 50%, soit 109 000 €, d'un emprunt d'un montant total de 218 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration d'une maison d'habitation rue du Docteur Roux à Auch. Les travaux projetés par l'OPHG, avant remise sur le marché locatif de ce logement, ciblent notamment la sécurisation des équipements gaz et électriques tout en traitant les postes d'amélioration thermique identifiés du logement existant.

Les caractéristiques du prêt souscrit sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt : PLAI
Montant du prêt : 174 000 €
Durée de la période d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,55 %
Index : Livret A
Base de calcul des intérêts : 30/360
Caractéristiques du prêt : PLAI FONCIER
Montant du prêt : 44 000 €
Durée de la période d'amortissement : 50 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,55 %
Index : Livret A
Base de calcul des intérêts : 30/360

Considérant l'intérêt de l'opération envisagée pour la commune d'Auch,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'ACCORDER la garantie de la ville à hauteur de 50 % de 218 000 €, soit 109 000 €, à l'Office Public de l'Habitat du Gers ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à participer au contrat de prêt pour la formalisation de cette garantie.

M. TABARIN indique que le groupe « Auch, la Vie » va s'abstenir sur cette délibération. Non pas par rapport à cette action elle-même mais sur le fond, parce que ça fait plusieurs mois qu'il attire l'attention sur le fait qu'il y a de profondes évolutions dans le monde des HLM et qu'il est nécessaire que les élus soient bien informés de la situation. M. TABARIN

rappelle que la ville a, au total, de l'ordre de 20 M€ de garanties données à ces divers organismes et qu'il serait utile de faire un point, peut-être en conseil municipal ou en réunion des Présidents de groupes.
Il pense que M. le Maire, en sa qualité de Vice-Président de l'Office Public de l'Habitat, doit avoir des informations utiles à communiquer aux élus.

M. FUEYO précise que les garanties d'emprunt ne sont pas consenties uniquement à l'Office de l'Habitat du Gers. Cela concerne aussi le Toit Familial et notamment ALTEAL. Voilà les trois principales structures auxquelles la Ville accorde des garanties.

- délibération adoptée par 28 votes POUR
(3 abstentions) -

V - SPORTS ET LOISIRS

Rapporteur : M. Philippe BARON, Vice-président de la commission

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

1) Programme « sport & santé » 2019

Le programme « sport & santé » 2019, organisé par la ville d'Auch, s'articule autour de quatre axes d'intervention : grand public - jeunes - publics sensibles et sport en entreprise. Il a pour objectif de :

- faire découvrir les activités physiques sportives aux différents publics concernés,
- favoriser les liens intergénérationnels,
- apprécier les bienfaits de l'alimentation équilibrée sur la santé.

Suivant les activités proposées, la commune fait appel aux associations auscitaines pour les encadrer. De ce fait, il est prévu de leur attribuer les aides financières suivantes :

Nom de l'association	Montant de l'aide	Manifestations
Arc Auscitain	31,00 €	Evad'sport du 14 décembre 2018
Arc Auscitain	46,50 €	Samedi loisir du 22 décembre 2018
Cercle Pongiste Auscitain	46,50 €	
ASPTT Hockey sur gazon	23,25 €	Evad'sport du 14 novembre 2018
	23,25 €	Evad'sport du 28 novembre 2018
	23,25 €	Evad'sport du 12 décembre 2018
	23,25 €	Evad'sport du 9 janvier 2019
	23,25 €	Evad'sport du 30 janvier 2019

2) Cercle des Nageurs Auscitains (CNA)

Dans le cadre d'une convention socio-culturelle signée entre le Conseil département du Gers en Gascogne et la Région de Moravie du Sud, 8 nageurs et 2 coachs licenciés au Cercle des Nageurs Auscitains (CNA), vont participer au meeting international de natation qui se déroulera à Brno (République Tchèque) du 4 au 5 mai 2019. La région de Moravie du Sud prend en charge l'intégralité des frais relatifs à la restauration, hébergement et autres. Le déplacement en avion représente une importante dépense à la charge du CNA c'est pourquoi, cette association sollicite auprès de la ville une subvention exceptionnelle.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- 1) d'ATTRIBUER les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous aux associations qui ont encadré une manifestation dans le cadre du programme « sport & santé » :

Nom de l'association	Montant de l'aide	Manifestations
Arc Auscitain	31,00 €	Evad'sport du 14 décembre 2018
Arc Auscitain	46,50 €	Samedi loisir du 22 décembre 2018
Cercle Pongiste Auscitain	46,50 €	
ASPTT Hockey sur gazon	23,25 €	Evad'sport du 14 novembre 2018
	23,25 €	Evad'sport du 28 novembre 2018
	23,25 €	Evad'sport du 12 décembre 2018
	23,25 €	Evad'sport du 9 janvier 2019
	23,25 €	Evad'sport du 30 janvier 2019

- 2) d'ATTRIBUER à l'association le « Cercle des Nageurs Auscitains » (CNA) une subvention exceptionnelle de 500 € pour financer le déplacement de 8 nageurs et 2 coachs à Brno (République Tchèque) pour participer au meeting international de natation qui aura lieu les 4 et 5 mai 2019.

- délibération adoptée à l'unanimité -

2. MANDAT SPECIAL - DEPLACEMENT A ANGERS

Le label « Ville Active & Sportive » est organisé par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), dont les membres fondateurs sont l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) et l'UNION sport & cycle, sous le

patronage du Ministère des Sports. L'objectif du label est de récompenser et valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques sur un territoire, sous toutes ses formes, et accessibles au plus grand nombre. Le Comité de Labellisation, composé d'experts, de représentants d'organisations professionnelles et publiques a décidé de renouveler le Label « Ville Active et Sportive » à Auch avec 2 lauriers, pour une durée de 3 ans.

M. Philippe BARON, adjoint délégué aux sports et aux loisirs, a été invité à la cérémonie officielle de remise des labels, en présence de Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports, le 8 février 2019 à Angers. Ce déplacement doit faire l'objet d'un mandat spécial pour ouvrir droit au remboursement des frais exposés, dans les conditions prévues à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER l'attribution d'un mandat spécial à M. Philippe BARON ;
- d'AUTORISER le remboursement des frais résultant de l'exécution de ce mandat.

M. BARON précise que la ville a ainsi obtenu ce label à nouveau avec deux lauriers pour les trois ans à venir. Il espère que le prochain sera de trois Lauriers. La ville et les services s'y emploient.

Mme FILHOS rappelle à M. BARON qu'en commission Sports et Loisirs elle a posé des questions à propos du terrain synthétique du Pitous. M. BARON et le Directeur des sports lui avaient répondu qu'ils lui enverraient des rapports concernant les contrôles de ce terrain. N'ayant rien reçu, elle voudrait savoir ce qu'il en est.

M. BARON en est désolé. Il relancera le Directeur des Sports pour que cette transmission soit faite.

Il ajoute que dans le rapport que la ville a reçu sur le risque sanitaire lié à ce terrain, l'agence concernée garantit que, sur ce terrain-là, il n'y a pas de risque avéré dans l'état actuel de la science et de nos connaissances.

Ce n'est pas du tout le même type de terrain que les terrains précédemment installés pour ce type d'équipement.

- *délibération adoptée à l'unanimité* -

VI - RELATIONS INTERNATIONALES, JUMELAGES ET COOPERATION DECENTRALISEE

Rapporteur : Mme Françoise SIMONUTTI, Vice-présidente de la commission

EQUIPEMENT EN EAU DE MANTASOA CENTRE (MADAGASCAR) - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Le conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2018, a approuvé le projet de coopération décentralisée à mettre en œuvre au profit de la commune de Mantasoa et son financement. Il s'agit de la réalisation d'infrastructures pour l'alimentation en eau potable de Mantasoa Centre et son financement.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 222 000 €. La subvention octroyée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne s'élève finalement à 177 600 € et non 173 900 €, représentant un complément de 3 700 €.

Dans l'objectif de respecter les modalités financières allouées au projet, à savoir un coût total de 222 000 € et une participation à hauteur de 5% de la commune, il convient donc de réduire de 3 700 € la somme versée par le délégataire.

Le plan de financement doit donc être actualisé comme suit :

- Agence de l'Eau Adour Garonne	177 600 €
- Experts Solidaires (valorisation des prestations réalisées bénévolement)	3 600 €
- Commune de Mantasoa	1 400 €
- Délégataire	28 300 €
- Commune d'Auch	11 100 €
Soit au total	222 000 €

La contribution de la ville doit être également revue. Initialement prévue à 185 000 €, elle sera d'un montant de 188 700 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'AFFECTER à cette opération une somme complémentaire de 3 700 € et d'APPROUVER le nouveau plan de financement ci-dessus ;
- d'APPROUVER la convention de partenariat, établie entre la commune d'Auch et la commune de Mantasoa, pour définir les conditions et modalités de réalisation de l'opération ;
- d'APPROUVER la convention financière, établie entre la commune d'Auch et l'association « Experts Solidaires », qui assurera la coordination complète de l'opération et la gestion des fonds affectés au projet par la commune d'Auch ;
- d'AUTORISER M. le Maire ou son Adjointe déléguée aux relations internationales, jumelages et coopération décentralisée, à signer ces documents et toutes pièces, relatives à l'opération.

- *délibération adoptée à l'unanimité* -

MOTION RELATIVE AUX PRINCIPES DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE

Le mouvement de mécontentement qui s'est exprimé ces derniers mois traduit l'inquiétude croissante de nos concitoyens face aux inégalités sociales et territoriales qui se creusent dans notre pays. Il est révélateur aussi d'un sentiment diffus

de relégation et d'abandon ressenti par les habitants des territoires ruraux et périurbains, cette France périphérique qui présente de nombreuses fragilités socio-économiques.

A cet égard, la question de l'égalité d'accès aux services publics, notamment celui de la santé, est apparue comme une des préoccupations majeures de la population vivant dans ces territoires.

En effet, de nombreux départements ne disposent pas d'une offre suffisante en matière de services de santé. Force est de constater que de plus en plus de Français renoncent à se faire soigner pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Par ailleurs, les établissements publics de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Enfin, la réforme globale du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les élus locaux, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Aussi, considérant que notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous, sans distinction d'origine sociale ou territoriale, le Conseil Municipal d'Auch demande que le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé garantisse les enjeux suivants :

- une offre de santé de proximité [en particulier en zones périurbaine et rurale] adaptée aux territoires, notamment par l'éradication des « déserts médicaux » en dotant de façon pérenne les centres et les maisons de santé de professionnels convenablement installés et rémunérés.
- un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
- La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
- Que le rôle des élus des conseils de surveillance soit renforcé dans la gouvernance des établissements publics de santé.
- Le maintien d'hôpitaux locaux dotés de moyens adaptés à leurs missions de proximité.
- Un vrai travail commun et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la définition de la nouvelle organisation territoriale des soins.
- La mise en œuvre d'outils d'incitation et de financement propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut, afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
- La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal d'Auch demande aux parlementaires gersois de soutenir ces principes dans le cadre de l'examen de ce projet de loi.

Au-delà de ces objectifs majeurs qui doivent guider l'organisation de notre système de santé, la situation actuelle du Centre Hospitalier d'Auch, établissement-pivot du territoire de santé gersois, appelle de la part de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) des mesures urgentes relatives aux conditions d'accueil et de prise en charge des patients.

Depuis plusieurs années, le centre hospitalier d'Auch connaît, en raison de dotations budgétaires insuffisantes, des tensions qui s'aggravent au fil du temps jusqu'à mettre en cause le maintien même de certaines activités médicales, voire des services. Des travaux de rénovation des locaux ainsi que l'acquisition d'équipements médico-techniques de dernière génération sont aujourd'hui indispensables pour améliorer la prise en charge des patients et la sécurité des personnels. A titre d'exemple, 3/4 des chambres n'ont pas de douche et dans certains services, il n'y a qu'une douche pour l'ensemble des patients hospitalisés.

En conséquence, le Conseil Municipal d'Auch demande à l'ARS Occitanie :

- De débloquer, dans l'immédiat, une enveloppe financière complémentaire afin que le Centre hospitalier d'Auch soit en mesure d'effectuer des travaux de rénovation de ses locaux et se dote de plateaux techniques performants, avec des équipements de dernière technologie.
- D'étudier, à terme, la faisabilité de la construction d'un nouveau centre hospitalier sur Auch.

M. le Maire, comme il s'y était engagé, aborde le sujet du système de santé et de l'hôpital d'Auch.

Il précise que la motion qu'il vient de présenter a été élaborée avec les présidents des groupes du conseil municipal, qu'il remercie particulièrement pour ce travail collectif et constructif. Il espère que cette motion recevra le soutien unanime du conseil municipal. Cela nous donnera plus de force encore pour défendre auprès des pouvoirs publics nos demandes d'intérêt général. Il souhaite que cette motion ne reste pas un vœu pieux mais qu'elle soit la première étape d'une mobilisation plus large, qui pourrait rassembler tous les parlementaires, beaucoup d'élus gersois, tous ceux qui

pourraient s'y intéresser, les citoyens, les acteurs de la communauté médicale pour défendre le meilleur accès aux soins urgents dans le Gers.

Mme FILHOS souhaite ajouter quelques remarques et observations relatives à l'état du service public de santé en France et dans le département.

« Le service public de santé aujourd'hui en France est fort mis à mal. La casse de ce service public et de tous les autres n'a pas commencé avant-hier. Elle est en route depuis une quarantaine d'années et une accélération s'opère depuis 20 ans. La plupart de ces services, instaurés après la 2^{ème} guerre mondiale, nés du Conseil National de la Résistance, sont garants de solidarité, de l'égalité et de l'intérêt général. Sans vergogne, comme le dirait ma grand-mère, deux présidents de la République, l'ancien et le nouveau, ont rendu hommage le 31 mars dernier aux maquisards du plateau des Glières qui ont perdu leur vie en mars 1944 pour notre liberté. Ces présidents outragent le contenu du CNR en rognant chaque jour un peu plus les services publics. Une situation très alarmante aujourd'hui concerne les hôpitaux et en particulier le centre hospitalier d'Auch.

En ce moment, aujourd'hui même, c'est l'équipe du service orthopédie-traumatologie qui est en grande souffrance. Voici juste un exemple des difficultés et des dysfonctionnements : 3 aides-soignantes et 2 infirmières arrivent le matin dans ce service de 26 lits ; elles ne peuvent plus fonctionner en binôme puisque 5 n'est pas divisible par deux. Pourtant le binôme est convivial et efficace. Le Conseil Départemental l'a compris puisque les élus, fonctionnant à deux sur un même canton, arrivent à accomplir leurs tâches plus sereinement. Pourquoi à l'hôpital on ne peut pas conserver cette forme de travail ? Chaque aide-soignante fait, seule, la toilette de 8 patients. Pendant ces toilettes, il lui arrive d'être appelée pour conduire un autre patient au bloc. Elle est obligée d'abandonner celui qui était en toilette pour effectuer la conduite au bloc. Le respect et la dignité des malades s'en trouvent affectés. Les soignants ont le sentiment de ne pas faire correctement leur travail. Pourtant c'est souvent 1/2 heure de plus qu'ils passent à l'hôpital après 12h de service. A force de regroupements, de restructuration, de nouvelles organisations, les hôpitaux sont au bord de la rupture. Le personnel n'arrive plus à suivre les cadences infernales imposées par les équipes dirigeantes. Certaines, certains se suicident sur leur lieu de travail... Le personnel vient travailler la boule au ventre. Les accidents de travail sont très nombreux. Il leur arrive de s'effondrer pendant leur service. Le recrutement est de plus en plus difficile. Il manque 14 infirmières sur l'établissement d'Auch. Des fermetures de lits sont liées à cette pénurie. Des médecins démissionnent ou menacent de le faire. Pourtant, l'hôpital d'Auch a plusieurs spécialités, il soigne et sauve de nombreux patients. Prenons la cardiologie : il manque, nous dit-on, un plateau technique performant. On nous dit que les cardiologues ne veulent pas venir à Auch lors du départ à la retraite de médecins qui, soulignons-le, ont fait un travail remarquable. Quand on suggère d'acquérir ces équipements de dernière génération on nous répond qu'il n'y a pas ou plus de cardiologues. Cherchez l'erreur. La fièvre ne retombe pas à l'hôpital d'Auch ; la direction n'entendant pas les alertes des personnels, une grève a commencé aujourd'hui même au service orthopédie-traumatologie. Et tout ce que je viens de dire ce sont des témoignages de soignants que j'ai entendus dans la journée.

Par contre dans le privé, les «pontes du bistouri» se portent bien. Quand ils viennent officier à la clinique d'Auch, ils n'hésitent pas à demander aux patients qu'ils opèrent des centaines d'euros, sous-couvert des dépassements d'honoraires. Que dire ? Que faire ? Vous êtes en situation de fragilité, vous ne savez pas ... et vous voulez sortir de leurs mains en meilleure santé ... alors ? et bien vous payez.

Les attaques contre le service public sont loin d'être terminées. La loi de programmation des finances publiques jusqu'en 2022 prévoit de réduire la part des dépenses publiques de 54,7 % du PIB à 51,1 % en 5 ans. Ces 3,6 points du PIB représentent plus de 80 milliards d'euros. C'est le rapport CAP22 qui contient ce traitement de choc.

M. CAZENEUVE, je regrette bien qu'il ne soit pas là ce soir, est complice du démantèlement des services publics en votant toutes les lois portées par sa majorité à l'Assemblée nationale.

La France est riche, nous sommes à la 5^{ème} place au niveau mondial. Mais la répartition des richesses produites n'est pas équitable dans notre pays. L'accès aux soins est aujourd'hui un problème pour les patients mais aussi pour les soignants. C'est tout simplement injuste, indécent et inadmissible. Notons enfin que le ministre de l'Éducation nationale poursuit, lui aussi, la casse du service public, de l'école à l'université. Et je finirai par une note un peu amusante mais ça ne fera rire personne : le bulldozer est en marche. »

M. MONTAUGÉ :

« M. le Maire et chers collègues, je souscris pleinement au contenu de cette motion. Je voulais profiter de l'occasion pour informer le conseil municipal d'Auch que j'ai saisi, il y a quelques semaines de cela, Mme la Ministre de la Santé par rapport à la situation particulière de l'hôpital d'Auch en détaillant certains points qui sont évoqués dans la motion. Je l'ai interpellée aussi sur l'organisation territoriale du système de santé gersois. Vous avez évoqué, Mme FILHOS, et vous avez eu raison, les conditions de fonctionnement de certains services et les difficultés que rencontrent les intervenants comme les patients. Il y a aussi sur le territoire de notre département d'autres établissements pour lesquels les personnels se mobilisent. Je veux en particulier, en disant ça, parler de Condom par rapport au service des urgences. C'est un sujet majeur. L'organisation du territoire de santé c'est un ensemble de dispositifs qui doivent être complémentaires les uns des autres et j'y inclus la médecine rurale de campagne et la médecine de ville, généraliste ou spécialisée, vous l'avez un peu évoquée. Donc, il faut appréhender l'ensemble de la question dans ses différentes parties et il n'est pas un sujet qui ne pose pas de problème aujourd'hui sur des territoires ruraux comme le nôtre.

Une démarche législative est en cours. Elle arrive dans quelques temps au Sénat. Elle s'appelle « Ma Santé 2022 ». Nous profiterons de l'occasion, et moi en particulier, de la discussion de ce texte pour poser, dans le débat, ce qui nous paraît nécessaire du point de vue des patients du territoire gersois. Et, même si l'on ne peut pas le faire en totalité, on comprend bien pourquoi, du point de vue de la qualité des soins, de la qualité de prise en charge des patients et non pas seulement du point de vue budgétaire. Parce qu'un des problèmes auquel on est confronté, et vous avez eu raison de dire

que ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est celui d'un pilotage du système de santé par des lignes budgétaires, par des moyens, indépendamment de la question parfois de la qualité de la relation entre le patient et le soignant. On trouve ça dans le milieu hospitalier. On trouve ça aussi dans le milieu des maisons de retraite médicalisées. L'actualité, hélas, nous le rappelle trop souvent.

Je voudrais terminer en reprenant un propos que j'ai eu il y a un peu plus d'une semaine de cela dans le cadre du Congrès des Maires du Gers, nous recevions Mme la Ministre des Collectivités Locales, Mme GOURAULT, et devant les collègues, Maires de ce département, j'ai dit - et je le dis aussi ce soir - que s'il y a un domaine, un secteur de la vie publique pour lequel l'Etat doit absolument apporter des réponses fusse au prix parfois et pour certains territoires de mesures un petit peu contraignantes, c'est bien celui de la santé. La santé, notre santé en tant que citoyen est un bien commun majeur et l'Etat - le mot n'est pas de moi il est de la Ministre par rapport à la réponse qu'elle a apportée à mon intervention - devrait considérer que l'on est avec le sujet de la santé dans un domaine quasi régalien. Je suis intimement persuadé de ça et je trouve que jusqu'ici l'Etat et les Gouvernements qui se sont succédés, quelles que soient leur couleur, ont été défailants pour la question, notamment de la médecine en zone rurale, de la médecine libérale généraliste en zone rurale. Ça ne peut pas continuer comme ça. Un exemple a été donné par M. le Maire d'Eauze qui est par ailleurs pharmacien : non seulement il y a un numerus clausus pour les pharmaciens mais il y a aussi un numerus clausus géographique. Il n'y a pas de dispositif équivalent pour la médecine de campagne. C'est tout à fait regrettable.

En tant que Sénateur, je reviendrai dans le débat en faisant des propositions par rapport à ça. On ne peut pas se contenter d'entendre dire, comme Mme la Ministre de la Santé l'a fait cet après-midi au Sénat à l'occasion d'une séance de questions au Gouvernement, que le numerus clausus est défailant - les mauvaises décisions ont été prises, c'est vrai il y a longtemps - et qu'il va donc falloir attendre maintenant 15 ans de plus pour que les choses se résolvent. Ça, ce n'est pas possible.

Je crois qu'il faut que les élus poussent tous, comme M. le Maire l'a demandé, dans le même sens, il y va de la santé de nos concitoyens Gersois en particulier, mais il y va aussi de l'intérêt général de nation d'une certaine manière.

Voilà ce que je voulais dire en vous confirmant, bien entendu, que je voterai sans difficulté ce vœu. »

M. TABARIN indique que le groupe « Auch, la Vie », va bien sûr, sans réserve, soutenir cette motion pour les raisons suivantes.

« D'une part, vous l'avez rappelé M. le Maire, cela a fait l'objet d'une vraie coproduction tout à fait intéressante et utile. Sans doute un exercice à renouveler. Et puis d'un autre côté, ce qui est intéressant à noter, nous semble-t-il, dans cette motion c'est qu'elle n'est pas du tout dans une tonalité de victimisation. Elle me paraît au contraire très rationnelle et très constructive, mettant en avant des notions de gouvernance, mettant en avant tel ou tel outil qui pourrait être utilisé et puis mettant bien sûr en avant, M. le Sénateur vient de dire, la notion de territoire.

Je crois que pour nos territoires, d'une façon générale, il y a deux choses qui mériteraient effectivement d'être considérées comme de nature régaliennes. La santé bien sûr, je partage ce qui vient d'être dit. J'y ajouterai aussi l'alimentation. Ce qui nous ramène à nos préoccupations agricoles et quelque part aussi de santé. Et je crois qu'au moment où l'on semble parler de nouvelles mesures de décentralisation, déconcentration, il y a des choses très importantes à faire dans ce domaine-là, en restant vigilant puisque j'entendais, cet après-midi, que, paraît-il, la distribution de médicaments va être ouverte prochainement à la grande distribution. On voit tout de suite les conséquences que cela pourrait avoir pour nos départements ruraux et pour nos pharmacies notamment.

Nous soutenons, pour sa rationalité et pour sa détermination, cette motion avec l'idée très intéressante que, à un moment donné, il faut arrêter aussi de faire une succession de petits aménagements, de petits travaux et peut-être voir les choses en grand parce que, au total, sur le moyen terme, cela ne coûtera pas nécessairement plus cher. »

M. le Maire ajoute que les Hautes-Pyrénées ont amorcé l'anticipation d'un hôpital entre Lourdes et Tarbes.

M. le Maire précise que cette motion sera envoyée notamment à M. RICORDEAU, Directeur de l'ARS, qui devrait venir prochainement dans le Gers.

- délibération adoptée à l'unanimité -

QUESTIONS DIVERSES

Mme MIOTTI :

« Notre collectivité a décidé d'apposer une plaque commémorative pour la Retirada. Il est bien évident que c'est une initiative que nous, le groupe « Auch, la Vie », soutenons. Par ailleurs, comme l'ont fait, nous semble-t-il, 150 villes et villages de France nous proposons d'apposer une plaque commémorative en souvenir du sacrifice du Colonel Arnaud BELTRAM, bel exemple d'engagement républicain. »

M. le Maire répond que cette proposition sera mise à la réflexion.

S'agissant de la Retirada, l'inauguration de la plaque commémorative devrait se dérouler le 14 avril. La plaque sera apposée au pied des Allées d'Etigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.